RAPPORT DE GESTION 2019

CHUPMB • Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage

se du matériel et mobilier suivants :
en dehors de l
pace se situe...

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du Président 4

1. QUI SOMMES-NOUS ?

L'Intercommunale CHUPMB 8
Les activités de l'Intercommunale 8
Le CHU Ambroise Paré 9
Le CHP Chêne aux Haies 16
L'organigramme général 21
Le personnel 22
Informations légales et statutaires 23
Notre mission, notre vision et nos valeurs 28
Le PHU « Coeur du Hainaut » 33

2. NOS DEUX CHANTIERS MAJEURS

Le réseau hospitalier locorégional 36
L'accréditation 38

3. COMPTES ANNUELS ET STATISTIQUES D'ACTIVITÉ

Statistiques qualité et sécurité 42
Statistiques d'activité et d'occupation 44
Comptes annuels 48
Annexes aux comptes annuels 52
Résultats 2016 - 2019 55
Les règles d'évaluation 58
Le rapport du réviseur 61
Commentaires sur les comptes annuels 65

4. LES ANNEXES

Le rapport annuel de rémunération 68
Le rapport annuel du comité de rémunération 82
La liste des adjudicataires 85

LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Notre Intercommunale a été créée le 31 janvier 1990.
2019 est donc sa trentième année de fonctionnement.
Nous pourrons en 2020 fêter dignement son trentième anniversaire.

Ce sera l'occasion de retracer son évolution et de mettre en évidence les moments importants qui ont marqué son développement.

Analyser nos comptes de résultats, bilan et rapport de gestion en pleine pandémie de Coronavirus est particulier car nous sommes tous, en cette période, focalisés sur le présent et inquiets pour l'avenir.

Financièrement CHUPMB se porte bien, nous avons terminé avec un léger boni et grâce à ces résultats positifs générés sans discontinuer depuis 15 ans, nous avons pu consolider notre assise financière.

Mais, au-delà des chiffres, nous pouvons être fiers de nos deux hôpitaux, de l'ensemble de nos services et de tout notre personnel. J'en veux pour preuve l'immense mobilisation et l'extraordinaire solidarité qui nous ont permis, tous ensemble, d'affronter le Covid-19 et de répondre présent pour notre population.

2019 a aussi été l'année du travail intense sur les fondations qui permettront d'écrire un nouveau chapitre pour notre institution. La construction de notre réseau hospitalier qui rassemblera notre PHU Cœur du Hainaut (le CHU Tivoli et le CHUPMB) et le groupe JOLIMONT est en route. Ce réseau fort de 10.000 collaborateurs sera le plus important du Hainaut et dans le top 3 wallon.

Le développement de notre activité extrahospitalière a aussi été décidé.

L'arrivée de deux homes, cinq crèches, un centre de coordination de soins à domicile avec différents services ainsi qu'un service de télébioassistance, soit plus de 450 personnes, renforceront encore notre position de service public de santé pour notre population de Mons Borinage.

2019 a été innovant, 2020 est perturbant, 2021 sera excitant !

Bonne lecture,

Marc Barvais
Président

– CHAPITRE 1

QUI SOMMES-NOUS ?

Bienveillance

L'INTERCOMMUNALE CHUPMB

L'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB) est une société coopérative à responsabilité limitée qui a été fondée en 1990.

Active dans le secteur de la santé, elle a pour objet de promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'institutions médico-sociales et des infrastructures nécessaires aux besoins des associés, tels que des hôpitaux, des cliniques, des polycliniques, des maternités, des centres de santé, des maisons de repos et de soins, des maisons de soins psychiatriques, des initiatives d'habitations protégées, des centres de prévention ou encore des crèches.

La gestion et l'exploitation du « Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré » et du « Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies » sont, aujourd'hui, le cœur de sa mission.

LES ACTIVITÉS DE L'INTERCOMMUNALE

Les activités de l'Intercommunale comprennent :

deux sites hospitaliers

- le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré
- le Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies

une offre intégrée de soins de proximité

- le Centre de Médecine Sportive à Mons
- le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie à Jemappes
- le Centre de Consultations de Boussu
- le Centre de Consultations de Quaregnon
- un vaste réseau de centres de prélèvements
- l'Espace Santé du Marché aux Herbes
- la Maison de la Femme et de l'Enfant à Frameries

des services extrahospitaliers

- la Crèche «Les Ropieurs»
- le service de soins à domicile de Mons-Borinage
- la Maison de Soins Psychiatriques «Mozart»
- le Projet «107» - Région Hainaut
- le Centre «Poliade»
- l'espace famille «Chênapans»

LE CHU AMBROISE PARÉ

Le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré, **hôpital général public** situé à Mons, offre un large éventail de soins et de services hospitaliers généraux et spécialisés tant pour l'adulte que pour l'enfant.

Afin d'offrir à la population de Mons-Borinage la structure de soins la plus complète possible, le CHU Ambroise Paré développe également ses activités au travers de plusieurs hôpitaux de jour, de services médico-techniques et de consultations spécialisées.

STRUCTURATION DES LITS AGRÉÉS DU CHU AMBROISE PARÉ :

INDICE	CATÉGORIE	LITS
A	Neuro-psychiatrie	30
C	Chirurgie	95
D	Médecine	90
C+D	Mixte Chirurgie - Médecine	19
E	Pédiatrie	27
G	Gériatrie	74
I	Soins Intensifs	14
M	Maternité	20
Sp	Revalidation	40
Sp	Soins palliatifs	6
TOTAL		415

APPAREILLAGES MÉDICAUX LOURDS, SERVICES MÉDICAUX ET SERVICES MÉDICO-TECHNIQUES :

- **service d'imagerie médicale avec :**

  - tomographe axial transverse
  - imagerie par résonance magnétique

- **centre de traitement de l'insuffisance rénale chronique avec[1] :**

  - service d'hémodialyse chronique
  - service collectif d'auto-dialyse

- **collaboration avec un service de radiothérapie[2]**
- **collaboration avec un service de médecine nucléaire où est installé un Scanner PET[2]**
- **collaboration avec un centre de génétique humaine[3]**
- **robot chirurgical**

FONCTIONS HOSPITALIÈRES :

- **soins urgents spécialisés**
- **service mobile d'urgence[4]**
- **soins intensifs**
- **soins palliatifs**
- **soins néonataux locaux**
- **coordination locale des donneurs d'organes**
- **hospitalisation chirurgicale de jour**
- **hospitalisation non chirurgicale de jour**
- **hospitalisation de jour oncologique**
- **banque de sang hospitalière**
- **algologie (projet SPF)**

PROGRAMMES DE SOINS :

- **soins en oncologie**
- **coordination de soins oncologiques spécialisés pour le cancer du sein**
- **soins pour enfants**
- **pathologies cardiaques : A, B1[5], B2[5], P**
- **soins pour le patient gériatrique**
- **médecine de la reproduction A**
- **soins spécialisés AVC (demande introduite)**
- **dépistage du cancer du sein (mammographie)**

[1] *Extension d'agrément du CHU Tivoli.*

[2] *Convention de groupement d'hôpitaux signée entre le CHUPMB, le CHU Tivoli et l'ISPPC.*

[3] *Centre de Morphologie Pathologique pratique de l'anatomie.*

[4] *Association hospitalière CHAMBORD entre le CHUPMB, le CH EpiCURA et le CHR Mons-Hainaut.*

[5] *Convention d'association entre l'hôpital Erasme, le CHU Tivoli et le CHU Ambroise Paré.*

CONVENTIONS INAMI :

- **maladies endocriniennes et métaboliques :**

  - diabète autorégulé
  - pompes à insuline

- **maladies respiratoires :**

  - oxygénothérapie à domicile
  - syndrome de l'apnée obstructive du sommeil

- **remboursement de la reconstruction mammaire**
  - GEP cancer du sein
  - prostatectomie médicale assistée par robot

SERVICES DE SUPPORTS :

- **banque de matériel corporel humain**
- **officine hospitalière**
- **laboratoire de biologie clinique**
- **fonction de médiation**
- **stérilisation centrale**
- **hygiène hospitalière**
- **consultant de sécurité**

PROJETS PILOTES :

- **Paramedical Intervention Team (P.I.T.)**
- **unité de crise**

LA DIRECTION MÉDICALE ET LES SERVICES MÉDICAUX

La Direction Médicale de l'hôpital est assurée par le **Dr Luc Bissen.**

PEDIATRIE
Dr S. VAN STEIRTEGHEM, CS
Dr C. BABUSIAUX
Dr A. CAILLEAUX
Prof. CASIMIR
Dr M. CAVENAILE
Dr Y.COULON
Dr A. CUPA
Dr J. DE BOCK
Dr E. DEGROOTE
Dr F. DE MEYER
Dr G. IVANOF
Dr D. LAUVAU
Dr J. NGUYEN
Dr A. SALAME
Dr A. STIEVENART
Dr I. THOMAS
Dr A.M. UDISTEANU
Dr V. WATTIER
Dr L. VAN MALDERGEM
Pédiatre - généticien

GYNECOLOGIE
Dr J-F SIMON, CS
Dr B. CALLEBAUT
Dr G. CEYSENS
Dr X. CHAVET
Dr S. DA COSTA CORREIA
Dr R. DONATI-SARTI
Dr M. EYKERMAN
Dr. C. GOSSERIES
Dr R. KADRI
Dr K. CRENER
Dr D. LEROY
Dr D. MARSZALECK
Dr N. MOENS
Dr O. MOREAUX
Dr S. PETKOVA
Dr F. ROELANTS
Dr Y. SALAME
Dr C. SCOREY
Dr B. VALEMBOIS
Dr L. CHAPELLE, attaché
Dr K. CLAUS, attaché
Dr M. FLAMANT, attaché

ORL
Dr P. LEICH, CS
Dr J.Ph. CORNELIS
Dr A. DE BONT
Dr C. DELBROUCK
Dr M. MINET
Dr C. SOUCHAY
Dr S. RENOY, attaché
Dr. J. LEMAITRE, chirurgien

GERIATRIE
Dr C. ALMPANIS, CS
Dr G. FAYT
Dr M. MEULEMANS
Dr A. PANCEA
Dr V. PIRE
Dr F. ROUSSEAU

OPHTALMOLOGIE
Dr E. VAN ACKER, responsable
Dr E. BALI
Dr B. DETRY
Dr F. DUCHATEAU
Dr L. LECOMTE
Dr JP LEKEU
Dr G. OLDERS
Dr D. SILBERBERG
Dr C. TSAKIRIS
Dr A. VALEMBOIS
Dr D. BOISDEQUIN, attaché
Dr I. LIMBOURG, attaché
Dr J-M ROOBAERT, attaché
Dr C. VERBEKEN, attaché

DERMATOLOGIE
Dr E. BERLINGIN, responsable
Dr O. ACCAPUTO
Dr L. BARAS
Dr A. CASAGRANDA
Dr C. DEBOUCK
Dr J. DULIEU
Dr C. FRECOURT
Dr G. LAMY
Dr M. NEGULESCU

BIOLOGIE CLINIQUE
Dr C. GOFFINET, CS
Dr X. MALAVIOLLE
Dr M. VATLET
A.S. TANCRE
L. VERDICKT
Pharmaciennes-biologistes

ANATOMIE PATHOLOGIQUE
Dr F. DEHOU
Dr C. FAVERLY

CHIRURGIE PLASTIQUE ET REPARATRICE
Dr F. GAEDE, CS
Dr R. GHEERARDYN

NEUROLOGIE
Dr A. ELOSEGI, CS
Dr R. BOUTON
Dr C. CUVELIER
Dr M. DAGONNIER
Dr C. DE COCK
Dr A-G HERBAUT
Dr I. RALEA MASDRAG
Dr L. ROBERT
Dr N. TAVARES FERREIRA

NEUROCHIRURGIE
Dr F. GEFFRAY, CS
Dr S. HANCQ
Dr H.B. POULEAU

ISOTOPES
Dr D. BLOCKLET, CS
Dr G. LUPO

CARDIOLOGIE
Dr P. GODART, CS
Dr S. BALDASSARRE
Dr Ph. BRUNNER
Dr S. CARLIER
Dr Y. DE BRUYNE, chir car
Dr P.DELMOTTE
Dr G. FLORES VIVIAN
Dr Ch. JANSSEN
Dr I. JOUSTEN
Dr M. LANGOUO LONGMENE
Dr E. PARENT
Dr L. ROZEN
Dr G. VAN HEDDEGEM
Dr C. DEL BORRELLO, med.gen.

UROLOGIE
Dr M. NAUDIN, CS
Dr G. SOSCIA
Dr S. HOLZ
Dr D. PAMART

NEPHROLOGIE
Dr F. MESTREZ, CS
Dr L. MAZZOLENI
Dr R.D. SAVA

ENDOCRINOLOGIE
Dr M-S BOUQUEGNEAU, CS
Dr E. BIVOLEANU
Dr D. BORZA
Dr C. LITVINE
Dr I. RAMON
Dr E. SCHILS, attaché
Dr I. DE VUYST, med gen

PNEUMOLOGIE - POLYSOMNOGRAPHIE
Dr L. BINET, CS
Dr O. CHATTOU
Dr S. DEVOS
Dr A. d'HONDT
Dr J.P. d'ODEMONT
Dr D. DUTRY
Dr V. GUTIERREZ GOMEZ
Dr P. WACKENIER
Dr M. ZWIERSIJCK

POLYSOMNOGRAPHIE
Dr O. CHATTOU
Dr d'HONDT
Dr D. DUTRY

GASTRO-ENTEROLOGIE
Dr F. FLAMME, CS
Dr A. MROUE
Dr M. BAIZE
Dr A. FANCELLO
Dr A. HITTELET
Dr Y. NANG ATTOUT
Dr I. PERLOT
Dr G. DESDEMOUSTIER, med. gen.

ONCO-HEMATOLOGIE
SOINS PALLIATIFS
Dr S. HOLBRECHTS, CS

ONCOLOGIE
Dr V. CASERT
Dr N. CORNEZ
Dr M. DIAZ
Dr S. DINGENEN
Dr S. HOLBRECHTS
Dr V. RICHARD

HEMATOLOGIE
Dr C. JACQUY

SOINS PALLIATIFS
Dr I. DELPLACE, med. gen

MEDECINS REFERENTS UNITE D'HOSPITALISATION
Dr M. ANTOINE, med.gen.
Dr F. MEDJDOUB, med. gen.

RADIOTHERAPIE
Dr V. DE VOS
Dr M. SAELENS
Dr S. GABRIEL

ONCO-GENETIQUE
Dr. I. VANDERNOOT

RHUMATOLOGIE
Dr M. LEON, responsable
Dr D. COMSA
Dr F. DAUMERIE
Dr N. DEMEULENAERE

USI
Dr A. D'HONDT, CS
Dr M. BEUMIER
Dr S. DEMOITIE
Dr S. DEVOS
Dr L. HAENTJENS

MEDECINE INTERNE
MALADIES INFECTIEUSES
CLINIQUE DU VOYAGE
Dr C. ROSSI, CS
Dr F. LAURENT
Dr D. SCORY
Dr Th. ROLAND

PSYCHIATRIE
Dr P. DESAIVE, CS
Dr F. BON
Dr S. LESTIENNE
Dr N. LUCAS
Dr G. MBIAYO
Dr M. M. MITRICA
Dr H.D. NGUYEN
Dr A. RENSON
Dr J. TECCO
Dr J. BRUYERE, pédopsy
Dr N. GERARD, pédopsy
Dr V. GODEAU, pédopsy
Dr C. LEMOINE, pédopsy

URGENCES
Dr D. CHAMART, CS
Dr S. ALEMZADEH
Dr M. COLIN
Dr Z. CVIKO
Dr F. DECAMPS
Dr M. DINDAR
Dr M. GRIS
Dr E.HUVELLE
Dr V. KEKENBOSH
Dr L. LEFRANCQ
Dr C. MICKELET
Dr P. NDJADI-YELA
Dr A. ODONOVA
Dr A. RAHMOUNI
Dr M-P. ROSA
Dr G.M. WANKO

MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION
Dr V. HALKIN, CS
Dr B. BOLLENS
Dr B. HOES
Dr E. DELAUNOIS
Dr A. DAL BO, med.gen.

IMAGERIE MEDICALE
Dr D.WERY, CS
Dr C. BAKAM
Dr L. BISSEN
Dr N. BRASSART
Dr O. CAUVAIN
Dr M. CHOLEWINSKA
Dr E. COPPENS
Dr F. CORBUSIER
Dr R. GUERRA DUARTE
Dr F. FONDU
Dr M. GHADDAB
Dr P.HANNUISE
Dr R. KATZ
Dr E. KYRATZI
Dr P. MARCHETTI
Dr J-N PARQUIER
Dr A. PATTYN
Dr S. TAYLOR
Dr M. VAN WETTERE

CHIRURGIE VISCERALE et VASCULAIRE
Dr J. LEMAITRE, CS ff
Dr J. BORGHGRAEF
Dr P. CARLIER
Dr A.L. DONFUT
Dr F. FERDIN
Dr D. HOSSEY
Dr S. JOURNE
Dr L. KLEIN
Dr Y. SOKOLOW
Dr A. THERASSE

STOMATOLOGIE
DENTISTERIE
Dr , C. VERVAET, CS
Dr. L. DUFRASNE
Dr W. LEGRAND
S. AMORUSO
L. BORIN
A. BOUTELLA
P. BREDA
C. CHAUDIEZ
R. DUKAJ
V. GUISLAIN
J-L. HECQUET
A. HERMAN
S-T LETHI
T. MICHEL
F. PENELLE
J. VANUS
E.F. BOUUAERT, attaché
Dr Y. VAN HEMELRIJCK, attaché

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE
Dr X. COLLARD, CS
Dr F. BARVAIS
Dr N. BUSIAU
Dr B. COLLIN
Dr V. COSTENOBLE
Dr D. DESMETTE
Dr C. DJEMAL
Dr J.B. DUSSART
Dr Ph. ETIENNE
Dr I. GANDEA
Dr A. GRAULS
Dr F. MATHEI
Dr S. OLAMAZADEH

ANESTHESIOLOGIE
Dr A. DUCART, CS
Dr T. BLAES
Dr G. BUTERA
Dr C. CHASSAING
Dr S. d'EUGENIO
Dr T. DOMINGUES SALGADO
Dr M. ELIARD
Dr. S. GILLARD
Dr L. HAENTJENS
Dr L. HONTOIR
Dr Y. KHAYAT
Dr A.M. LEVRIE
Dr D. LOGHIN
Dr E. MARIAULE
Dr C. MOINY
Dr H. MORUE
Dr J. MUTOMBO
Dr O. ONOFREI
Dr W. SALAME
Dr L. VANDEBROUCK
Dr B. VANDERBECK
Dr M. WATHIEU

LES AUTRES IMPLÉMENTATIONS DU CHU AMBROISE PARÉ

Les différents services médicaux sont organisés autour d'une **médecine de pointe**, mais aussi autour de **soins spécialisés** ou encore de **soins courants et de proximité.**

- **Le Centre de Médecine Sportive de Mons**

  Le Centre de Médecine Sportive organise une prise en charge globale de toutes les problématiques liées à la santé ou à la condition physique du sportif, qu'il soit professionnel ou amateur. En collaboration avec le centre ADEPS de Mons, il apporte une réponse au besoin de santé publique qu'est la prise en charge globale de la Médecine du sport.

  Av. de la Sapinette, 1 à 7000 Mons

- **Le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie**

  Le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie propose une prise en charge de radiologie complète, dans un lieu unique et facilement accessible. La mammographie en 3D, l'échographie, l'ostéodensitométrie et la radiologie standard digitalisée y sont pratiquées.

  Grand'Rue, 139 à 7000 Mons - Route de Jemappes

- **Les Centres de Consultations de Boussu, de Quaregnon et de Frameries**

  Nos trois centres de consultations situés au coeur du Borinage accueillent des consultations spécialisées dans de nombreux domaines, tant pour l'adulte que pour l'enfant.

  Rue Francois Dorzée, 108 à 7300 Boussu
  Rue de Monsville, 293 à 7390 Quaregnon
  45, rue de Grande-Bretagne - 7080 Frameries

- **La crèche « Les Ropieurs »**

  La crèche « Les Ropieurs » a été créée pour répondre à un besoin du personnel de l'institution hospitalière astreint à des contraintes horaires et donc à des problèmes de garde pour leurs enfants. Le personnel de l'hôpital a la priorité des places disponibles mais la crèche accueille également des enfants dont les parents travaillent à l'extérieur. La crèche est installée dans des locaux parfaitement adaptés à l'évolution des tout-petits.

  Vieux Chemin de Binche, 396 à 7000 Mons

UN VASTE RÉSEAU DE CENTRES DE PRÉLÈVEMENTS

Pour plus de facilité et d'accessibilité, le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré met à la disposition de ses patients plusieurs centres de prélèvements disséminés sur le territoire Hennuyer et plus particulièrement dans les environs de Mons.

Angreau : 26A, place d'Angreau - **0476 26 10 32**

Binche : 154, rue Zéphirin Fontaine - **0800 18 718**

Boussu : 108, rue François Dorzée - **065 41 77 50**

Casteau : 117, chaussée de Bruxelles - **0496 30 85 28**

Cuesmes : 65, place de Cuesmes - **0800 99 939**

Elouges : 137, rue du Commerce - **0471 26 20 88**

Eugies : 3, rue du Sondage - **0485 44 25 74**

Frameries : 45, rue de Grande-Bretagne - **065 41 77 00**

Ghlin : 29B, place de Ghlin - **0474 13 01 55**

Harchies : 6b, place Croix – **0476 504088**

Haulchin : 11, rue Ernest Lefébure - **0475 62 09 20**

Hautrage : 151, rue de Boussu - **0472 11 16 27**

Havré : 3, place d'Havré - **0496 20 15 57**

Houdeng-Goegnies : 29, place de Goegnies

0478 58 46 25 ou **0494 45 54 03**

Hyon : 480/1, chaussée de Maubeuge - **0491 34 39 55**

Hyon : 82, rue des Américains - **0477 57 34 32**

Jemappes : 723, avenue Maréchal Foch - **0800 99 939**

Jurbise : 466, route d'Ath – **0472 47 69 64**

Le Roeulx : 1, chaussée de Mons - **0486 05 52 83**

Masnuy-St-Jean : 24, rue des Déportés - **0494 85 39 45**

Maurage : 208, rue de la Croisette - **0498 23 25 79**

Mons : CHU Ambroise Paré - 2, boulevard Kennedy - **065 41 78 11**

Mons : 12, place du Marché aux Herbes - **065 41 76 40**

Nimy : 219, rue des Viaducs - **0476 54 48 13**

Obourg : 61, rue Saint-Macaire - **0496 20 15 57**

Quaregnon : 293, rue de Monsville - **0495 23 00 68** ou **0470 52 64 43**

Quiévrain : 10, avenue Reine Astrid - **0479 67 52 75** ou **0475 81 33 59**

St-Symphorien : 56, chaussée du Roi Baudoin - **0496 05 09 89**

Thulin : 4, rue Ferrer - **0484 60 92 99** ou **065 63 23 16**

Wasmuël : 150, rue de Wasmes - **0475 81 33 59** ou **0479 67 52 75**

LE CHP CHÊNE AUX HAIES

L'activité hospitalière du Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies se déploie sur 333 lits, 79 places d'hospitalisation partielle ainsi que sur 60 lits de Maison de Soins Psychiatriques.

Le site compte 9 pavillons dédiés à l'hospitalisation complète. Deux d'entres eux sont réservés à une activité de psychiatrie légale. Ils accueillent d'une part, des patientes internées dans le cadre de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes et d'autre part, des patient(e)s hospitalisé(e)s dans le cadre de la loi de protection de la personne des malades mentaux du 26 juin 1990.

Les unités de soins destinées à l'hospitalisation complète ou à l'hospitalisation partielle, de jour essentiellement, développent des programmes visant à répondre, au mieux, aux besoins en santé mentale exprimés directement ou identifiés au sein de la population de la région.

STRUCTURATION DES LITS AGRÉÉS DU CHP CHÊNE AUX HAIES :

INDICE	CATÉGORIE	LITS
A	Neuropsychiatrie d'observation et de traitement	224
A	Défense sociale	30
a	Neuropsychiatrie d'observation et de traitement en hospitalisation partielle	40
t	Neuropsychiatrie de traitement en hospitalisation partielle	30
k	Neuropsychiatrie infantile de jour	9
TOTAL		333

Nous noterons que, dans le cadre du déploiement des équipes mobiles du "Projet 107", le CHP a procédé au gel de 40 lits T et 6 lits A. Un autre gel de 10 lits A a, quant à lui, permis l'intensification hospitalière du pavillon "Baudelaire".

LA DIRECTION MÉDICALE ET LES SERVICES MÉDICAUX

La Direction Médicale du CHP Chêne aux Haies est assurée par le **Dr Juan TECCO.**

MÉDECIN – DIRECTEUR :
Dr. J.-M. Tecco

TROUBLES ADAPTATIFS :
Service Debussy
Dr S. Lestienne

ALCOOLOGIE :
Service Vivaldi
OUT Dr S. Lechantre, pension
IN Dr F. Bon

MISES EN OBSERVATION :
Service Dali
Dr R. Llano Lopez
Dr I. San Sebastian

PSYCHOSES AIGUËS :
Service Magritte
OUT Dr X. Bongaerts
OUT Dr V. Bertouille
IN Dr A. Dailliet

PROTECTION SOCIALE :
Service Baudelaire
Service fermé
Dr X. Bongaerts
Dr V. Bertouille

PSYCHOSES CHRONIQUES :
Service Gaudi
Service ouvert
Dr Ph. Posner

TROUBLES DE L'HUMEUR :
Service Chagall
OUT Dr. J.-M. Tecco
IN Dr D. French

Le Point du Jour
Dr J-L. Legrand

PROTECTION SOCIALE :
Service Claudel
Dr X. Bongaerts
OUT Dr A. Dailliet

RETARD MENTAL :
Service Rimbaud
Dr J.-L. Legrand

Centres de Jour Ravel :
(Démences)
Dr Ph. Posner

PSYCHOSES / RÉHABILITATION :
L'Insert
Dr I. San Sebastian

M.S.P. MOZART :
OUT Dr H.-D. Nguyen, pension
IN Dr J.-M. Tecco

LABORATOIRE D'ÉLÉCTROPHYSIOLOGIE :
OUT Dr H.-D. Nguyen, pension
IN Prof N. Zdanowicz

EQUIPE MOBILE :
Projet «107»
Dr C. Kalaitzi

LA M.S.P. MOZART

La Maison de Soins Psychiatriques « MOZART » accueille des personnes présentant un trouble psychique chronique stabilisé et dont l'état de santé ne requiert pas un encadrement hospitalier.

Il s'agit, pour ces personnes, d'un lieu de vie qui offre un cadre familial et qui participe à la stabilisation ainsi qu'au maintien des compétences individuelles acquises.

La MSP offre également aux résidents concernés, un accompagnement adapté réalisé par une équipe multidisciplinaire dans une atmosphère de vie agréable, par des aménagements spécifiques qui participent à la création d'une ambiance familiale.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une infirmière chef de service, d'un infirmier chef, d'infirmiers, d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'un kinésithérapeute, d'une ergothérapeute et d'éducateurs.

LE PROJET «107» RÉGION HAINAUT

La réforme des soins en santé mentale a pour objectif d'apporter, dans une vision de rétablissement, les soins adéquats aux personnes qui en ont besoin, à partir de 16 ans et ce, dans leur lieu de vie. Dans ce cadre, le Centre Hospitalier Psychiatrique « Chêne aux Haies », l'Hôpital Psychiatrique « Saint Jean de Dieu » de Leuze ainsi que l'Hôpital Psychiatrique « Saint Charles » de Welz-Velvain collaborent au sein du Projet 107 - Région Hainaut. Lors de la conférence interministerielle fin 2018, in a été décidé d'une intégration des deux projets développés sur la partie Ouest de la province du Hainaut : le réseau 107 Région Hainaut et le réseau santé mentale Hainaut occidental.

Tous les projets, développés dans le cadre de la réforme, doivent mettre en œuvre, avec un ensemble de partenaires, les 5 fonctions suivantes :

- prévention, promotion des soins en santé mentale, détection précoce, dépistage et de pose d'un diagnostic – **Fonction 1** ;
- équipes ambulatoires de traitement intensif, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques – **Fonction 2** ;
- équipes de réhabilitation travaillant à la réinsertion et à l'inclusion sociale – **Fonction 3** ;
- unités intensives de traitement résidentiel – **Fonction 4** ;
- formes d'habitats spécifiques où des soins peuvent être prodigués lorsque le domicile ou le lieu substitutif du domicile ne le permettent pas – **Fonction 5**.

Dans le cadre de la fonction 2, des équipes mobiles multidisciplinaires, placées sous la responsabilité d'un médecin psychiatre et basées à la Maison de réseau, au N° 20 de la rue du Onze Novembre, assurent le suivi et l'accompagnement de personnes en souffrance psychique, sur l'ensemble du territoire de Mons-Borinage.

LE CENTRE POST-CURE POUR TOXICOMANES - POLIADE

Le Centre de rééducation fonctionnelle pour toxicomanes a vu le jour dans le cadre d'une convention signée entre le CHUPM-B et le Comité de l'assurance soins de santé de l'INAMI, en juin 2015. À noter que depuis le 01/01/2019, le centre relève des compétences de la Région Walonne et plus particulièrement de l'Aviq.

En tant qu'établissement de rééducation fonctionnelle multidisciplinaire, le Centre, situé à Ghlin - route de Wallonie, constitue une unité fonctionnelle distincte. A ce titre, il dispose de locaux permettant l'hébergement de 12 patients et le développement d'activités thérapeutiques organisées, par une équipe multidisciplinaire composée d'un médecin psychiatre, de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducateurs.

Le pilier de base du programme qui y est proposé, réside dans la vie communautaire au sein d'un groupe structuré.

Les personnes accueillies dans le Centre, et pour lesquelles un traitement ambulatoire ne suffit pas, le sont pour une durée de 6 semaines à trois mois, avec un renouvellement possible.

L'ESPACE FAMILLES «CHÊNAPANS»

Beaucoup de patients psychiatriques sont parents ou grands-parents. Une hospitalisation de longue durée peut fragiliser le lien familial, c'est pourquoi, un espace Familles est à leur disposition.

Les objectifs de l'Espace « Chênapans » sont les suivants :

- favoriser la rencontre et les échanges entre enfants et parents hospitalisés ;
- renforcer les liens intergénérationnels malgré les troubles mentaux ;
- dédramatiser l'hôpital psychiatrique ;
- soutenir la parentalité en proposant de la documentation sur l'éducation et du matériel pour organiser des activités ludiques.

L'équipe est constituée d'une quinzaine d'accueillant(e)s - infirmières, assistantes sociales, ergothérapeutes, logopèdes et psychologues – membres du personnel de différentes unités du CHP Chêne aux Haies.

NOS UNITÉS DE SOINS

Chagall

Troubles dépressifs

Debussy

Troubles de l'adaptation

Dali

Mise en observation

Rimbaud

Double diagnostic

Kapeline

Adolescentes

Mozart

Maison de Soins Psychiatrique

Claudel

Protection Sociale pour femmes internées

Magritte

Psychoses

Gaudi

Psychoses

Assuétudes

Réhabilitation des patientes internées et libérées à l'essai

NOS HÔPITAUX DE JOUR

Psychoses

Troubles de la mémoire et démences dégénératives

Réinsertion professionnelle

Psychoses

Dépressions

Adolescents

L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU CHUPMB

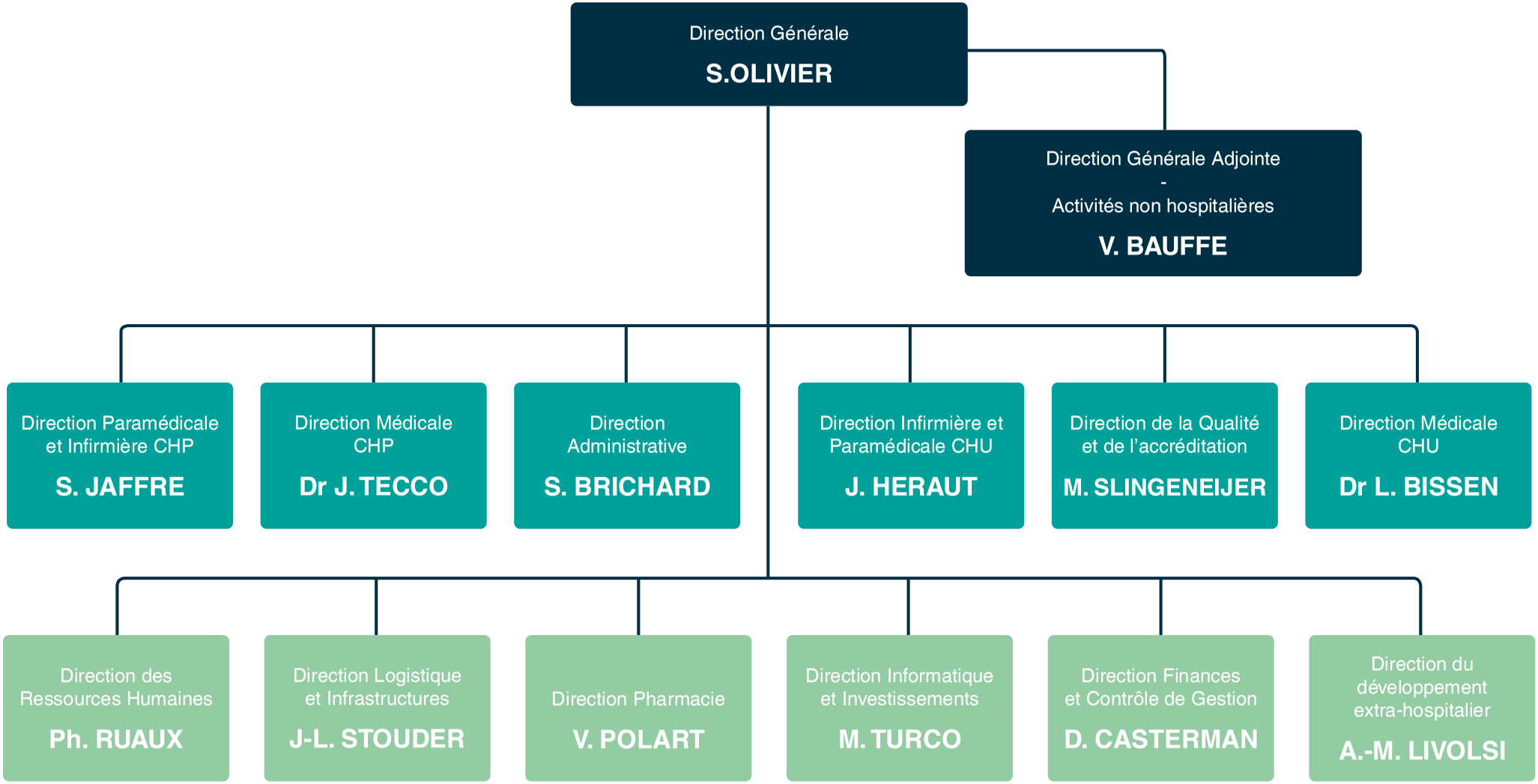

LE PERSONNEL

Par l'éventail des soins et des services offerts et par ses projets d'avenir ambitieux, l'Intercommunale CHUPMB s'est imposée comme un employeur majeur de la région de Mons-Borinage.

Elle offre une grande diversité d'emplois et de possibilités de carrières dans un environnement stimulant et enrichissant à dimension humaine.

Le CHUPMB forme ainsi une véritable communauté de femmes et d'hommes dynamiques et motivés aux compétences aussi diversifiées que complémentaires.

L'Intercommunale CHUPMB emploie 2093 agents. Cela représente 1885 équivalents temps plein (ETP). À ce nombre s'ajoutent près de 300 médecins, kinésithérapeutes et dentistes indépendants.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SEXE EN 2019

SEXE	ETP	PROPORTION
Féminin	1387	73,58%
Masculin	498	26,42%
TOTAL	1885	

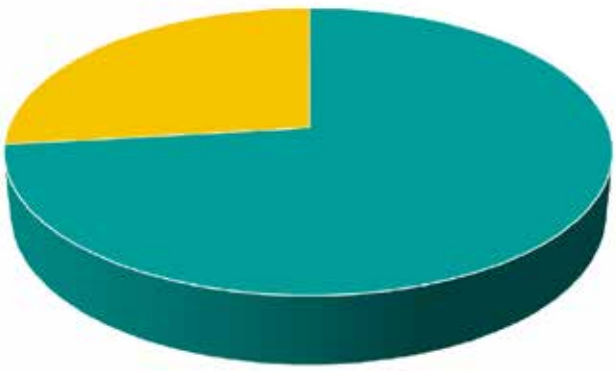

Féminin
Masculin

INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est seule compétente pour l'approbation des comptes annuels.

Elle donne décharge aux administrateurs(trices) et aux membres du Collège des contrôleurs. Elle approuve le plan stratégique et son évaluation annuelle. Elle nomme et destitue les administrateurs(trices) et les membres du Collège des contrôleurs.

Elle fixe, sur avis du Comité de rémunération, les indemnités de fonction et jetons de présence attribués aux administrateurs(trices), aux membres des organes restreints de gestion et du comité d'audit, dans les limites fixées par le Gouvernement wallon.

Elle nomme les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments. Elle admet, démissionne et exclut les associés.

Elle procède aux modifications statutaires. Elle fixe le contenu minimal du règlement d'ordre intérieur des organes de gestion. Elle adopte les règles de déontologie et d'éthique à annexer au règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion.

L'Assemblée générale s'est réunie en Assemblée générale ordinaire les 26 juin et 19 décembre 2019 et en Assemblée générale extraordinaire le 26 juin 2019.

LES STATUTS

L'intercommunale est dénommée « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage ». Elle a été créée par acte du 31 janvier 1990 de Franz Vilain, notaire à Frameries, publié au Moniteur belge du 9 juin 1990. Elle est régie par le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Elle est une personne morale de droit public. Elle est constituée dans la forme des sociétés coopératives à responsabilité limitée. Le siège social de l'Intercommunale est établi à Mons, Boulevard Kennedy, n°2.

Elle a pour objet :

- de promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'institutions médico-sociales et des infrastructures nécessaires aux besoins des associés tels que : hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitations protégées, centres de prévention, crèches ;

- la gestion et l'exploitation du « Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré » et du « Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies ».

Le Fonds social est illimité, avec un minimum de cinq millions d'euros (5.000.000 €).

LES ASSOCIÉS DE L'INTERCOMMUNALE SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE

Associés	Capital souscrit	Nbre de parts
Ville de Mons	1.239.467,63 €	50.000
Commune de Frameries	173.525,46 €	7.000
Ville de Saint-Ghislain	2.478,94 €	100
Commune de Boussu	2.478,94 €	100
Commune de Colfontaine	2.478,94 €	100
Commune de Quévy	1.983,20 €	80
Commune de Jurbise	24,79 €	1
Commune de Quaregnon	24,79 €	1
Participations communales	**1.422.462,69 €**	**57.382**
C.P.A.S. de Mons	3.882.946,73 €	156.643
Province de Hainaut	148.736,11 €	6.000
Participations non communales	**4.031.682,84 €**	**162.643**
Participations publiques	**5.454.145,53 €**	**220.025**
ASBL Tivoli	5.954.230,70 €	242.200
ASBL des Médecins de l'hôpital St Georges	297.472,22 €	12.000
SA BELFIUS	74.368,05 €	3.000
ASBL Maison de la Solidarité de Mons – Wallonie picarde	49.578,70 €	2.000
Université Libre de Bruxelles	49.578,70 €	2.000
Université UMons	24.789,35 €	1.000
Ethias	4.957,88 €	200
Participations privées	**6.454.976,60 €**	**262.400**
TOTAL	**11.909.121,13 €**	**482.425**

Le Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage est une intercommunale ayant opté pour la forme de la société coopérative à responsabilité limitée. Il s'agit donc d'une personne morale de droit public, qui n'a pas de caractère commercial. Le capital est divisé en parts sociales détenues par les associés (notion différente de celle d'actionnaires).

LE COMMISSAIRE RÉVISEUR

Sur décision de l'Assemblée générale du 29 juin 2018, la société RSM Interaudit a été désignée pour exercer la mission de Commissaire – Réviseur de l'intercommunale CHUPMB pour les exercices comptables 2018 à 2020, pour un montant de 99.970,20 € couvrant la durée totale du marché.

LES ORGANES DE GESTION

Le Conseil d'administration

Le tableau présenté ci-dessous reprend la composition de cette instance au 31/12/2019.
Le nombre maximum de membres du Conseil d'administration est fixé à 20 administrateurs.Tout groupe politique démocratique disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement Wallon et non représenté conformément au système de la répartition proportionnelle, a droit à un siège d'observateur avec voix consultative au sein du conseil d'administration.

PRÉSIDENT	**BARVAIS Marc, Ville de Mons**
VICE-PRÉSIDENT	**DUFRANE Florent, Ville de Mons**
ADMINISTRATEURS	
Ville de Mons :	• ANDRÉ Yves • CREPIN Vincent • KAYEMBE Samy • OSIYER Brahim • OUALI Mélanie
Commune de Boussu :	• CORDA Giovanna
Commune de Colfontaine :	• NINFA Giuseppina
Commune de Jurbise :	• DECOSTER Christa
Commune de Quaregnon :	• TORREKENS Alain
Ville de Saint-Ghislain :	• BAURAIN Pascal • FOURMANOIT Fabrice
Association des Médecins de l'HSG :	• Dr BOUTON Robin
Centre Public d'Action Sociale de Mons :	• MEUNIER Marie
UMONS :	• Pr HARMEGNIES Bernard
Université Libre de Bruxelles :	• Pr CASIMIR Georges
Administrateurs Indépendants :	• BOVY Jeoffrey • Pr DUCOBU Jean
CHU Tivoli :	• SMEETS Yves Y assistent avec voix consultative : • OLIVIER Stéphane, Directeur général du CHUPMB • trois représentants du personnel

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'administration a tenu 11 réunions et a délibéré sur 134 dossiers.

Le Comité restreint de gestion

Le Comité restreint, auquel le Conseil d'administration a décidé de déléguer une partie de ses compétences, était composé au 31/12/2019, sur base de l'article 40 des statuts de l'Intercommunale, des membres repris ci-dessous :

BARVAIS Marc	Conseiller communal – Ville de Mons	Président du CHUPMB
DUFRANE Florent	Conseiller communal – Ville de Mons	Vice-Président du CHUPMB
KAYEMBE Samy	Conseiller communal – Ville de Mons	Administrateur au CHUPMB
OSIYER Brahim	Conseiller communal – Ville de Mons	Administrateur au CHUPMB
OUALI Mélanie	Echevine – Ville de Mons	Administratrice au CHUPMB
SMEETS Yves	Président du CHU Tivoli	Administrateur au CHUPMB
OLIVIER STÉPHANE	Y assiste avec voix consultative	Directeur général du CHUPMB

Au cours de l'année 2019, ce comité s'est réuni à 15 reprises et a délibéré sur 238 dossiers.

Le Comité de rémunération

BARVAIS Marc, Président
DUFRANE Florent
KAYEMBE Samy
OSIYER Brahim
OUALI Mélanie

Le Comité d'audit

FOURMANOIT Fabrice, Président
CORDA Giovanna
DECOSTER Christa
NINFA Giuseppina
TORREKENS Alain

Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit (Art 3 :9, 9° CSA)

L' article L1523- 26. du code de la démocratie locale et de la décentralisation est libellé comme suit :

§ 1. Chaque intercommunale constitue un comité d'audit au sein de son conseil d'administration.

§ 2. Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pourcents du nombre de membres du conseil d'administration.

Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Monsieur Fabrice FOURMANOIT, administrateur, a été désigné comme membre du Comité d'Audit au terme du conseil d'administration du 26 juin 2019. Monsieur FOURMANOIT est désigné comme l'administrateur disposant d'une expérience utile et technique en matière de comptabilité et d'audit. Ses fonctions de Président d'une intercommunale de santé, de chef de projet européen et de directeur d'école l'ont conduit à acquérir des compétences en matière de comptabilité et de gestion budgétaire.
Monsieur FOURMANOIT justifie donc de la compétence requise par le §2 de l'art L1523-26 CDLD.

LA GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'intercommunale au titulaire de la fonction dirigente locale.

Ainsi, Monsieur Stéphane OLIVIER assure la gestion journalière de l'intercommunale.

LES AUTRES COMITÉS LÉGAUX

Indépendamment de l'intégration du CHP Chêne aux Haies à l'Intercommunale, les deux institutions hospitalières, générale d'une part, et psychiatrique d'autre part, disposent des Comités prévus et organisés par la législation.

Sont présentés, ci-dessous, les Conseils médicaux des deux institutions ainsi que le Comité de Concertation et de Négociation Syndicale.

Conseil médical - CHU Ambroise Paré

- Dr LEICH P., Président
- Dr SIMON J.F., Vice-président
- Dr D'HONDT A., Trésorier
- Dr VAN HEDDEGEM G., Secrétaire
- Dr BARVAIS F.
- Dr BOUTON R.
- Dr CUPA A.
- Dr CVIKO Z.
- Dr GEFFRAY F.
- Dr HUVELLE E.
- Dr LEGRAND W.
- Dr MALAVIOLLE X.
- Dr PAMART D.
- Dr VANDEBROUCK L.
- Dr WERY D.

Conseil médical - CHP Chêne aux Haies

- Dr BONGAERTS X., Président
- Dr SAN SEBASTIAN I., Secrétaire
- Dr DEKEULENEER F.-X.
- Dr LEMOINE C.
- Dr LLANO LOPEZ R.

Le Comité de concertation et de négociation syndicale

Délégation de l'Autorité :

- BARVAIS Marc, Président
- DAOURI Sarah, Attachée Ressources Humaines
- OLIVIER Stéphane, Directeur Général
- OUALI Mélanie, Administrateur
- RUAUX Philippe, Directeur des Ressources humaines

Délégations syndicales

Délégation CGSP Admi :

- BAKIR Emine
- BARTHE Christine
- BELON Thibaut
- BEUGNIE Arnaud
- CAZZOLA Véronique
- CHAIBAIKI Farida
- DELHAIE Catherine
- DI GIOVZNNI Émilie
- DUBERNARD Frédéric
- DUDILET Alice
- DUFRASNE Laurent
- DUPONT Lesther
- FOURMOIS Jerry
- KNOCKAERT Thierry
- LAZZARO Maria
- MASQUELIER David
- MENOU Amandine
- ORIOLO Mario
- ORTIZ Sandro
- PENET Marylène
- RAU Delphine
- ROMBEAU Ludovic
- RYBCZACK Stéphane
- SCHLUCHTER Anne Sophie
- THIBAUT Sylvie
- VIENNE Bénédicité
- WILKIN Carherine

Délégation CSC Services Publics :

- AGUS Denise
- ARENS Christophe
- BASDIM Francine
- COQUELET Martine
- DARJA Nora
- DECOTTIGNIES Christophe
- DJEMAL Nadia
- LAGSSAIBI Mariem
- LAUNE Gary
- NOEL Romina
- NYA Florian
- SRIJ Samir
- VERCAUTEREN Pauline
- VERDINI Laura
- WETTEREN Joffrey

Délégation SLFP :

- ALIBERT Gaétan
- HAUTAIN Nathalie
- GODILLON Henry
- GRADZIELEWSKI Daniel
- PORCEDDU Margot

NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS

NOTRE MISSION

Contribuer à la santé globale de la population de Mons-Borinage en lui offrant divers soins et services hospitaliers et extrahospitaliers.

• Contribuer

Nous sommes au service de la collectivité pour qui la santé est un enjeu fondamental. D'autres institutions et d'autres personnes, à commencer par le patient lui-même, y contribuent également.

• Santé globale

Nous nous reconnaissons précisément dans la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé : «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Notre intercommunale se distingue, en effet, par sa sensibilité sociale et par la complémentarité entre l'hôpital général et l'activité psychiatrique. Nous sommes également attachés à la santé de nos collaborateurs et à leur bien-être, indissociables de ceux de nos patients.

• Population

Nous sommes au service de tous, sans aucune distinction. Notre principal public se constitue de nos patients ; cependant, certains de nos services s'adressent à des usagers, à des accompagnants ou au grand public.

• Mons-Borinage

En tant qu'intercommunale, nos principaux actionnaires sont les communes de Mons-Borinage et donc, leurs habitants. Nous sommes fortement ancrés dans ce territoire et attachés à nos concitoyens : nous souhaitons donc les servir en priorité. Ceci ne nous empêche pas de prendre en charge des habitants au-delà de notre bassin de soins, notamment dans le cadre de nos partenariats avec d'autres hôpitaux.

• Divers soins et services

Notre vocation première est de soigner. De manière complémentaire, nous développons des activités qui contribuent directement ou indirectement à la santé globale de la population, à l'instar d'actions de prévention et de recherche. Parallèlement aux soins, nous entendons ainsi insuffler de bons réflexes, en matière de santé, au sein de notre région et favoriser le mieux-être de sa population.

• Hospitaliers et extrahospitaliers

Nos soins et services ne se limitent pas à l'hospitalisation du patient. Ils sont aussi proposés au plus près de son lieu de vie, notamment au domicile et dans des polycliniques.

NOTRE VISION

Nous sommes résolus à compter parmi les hôpitaux les plus fiables, les plus appréciés et les plus efficients de Wallonie.

Nous

Notre approche est collective : seule la participation de tous permettra de réaliser notre vision.

Résolus

Concrétiser notre vision est fondamental : nous sommes fermement décidés à la poursuivre, malgré les obstacles que nous rencontrerons. Nous avons confiance en notre capacité à y parvenir.

Compter parmi

Nos patients ont droit au meilleur niveau de sécurité et de qualité. Nous visons le plus haut niveau possible, pour répondre de façon optimale à leurs besoins et pouvoir être fiers de notre institution.

Fiables

Priorité à la sécurité : nos patients doivent avant tout se sentir protégés. Notre premier objectif est donc de veiller à leur sécurité en nous organisant pour éviter tout accident, erreur ou maladie nosocomiale, en lien avec le monde hospitalier. Un hôpital fiable garantit la qualité des soins grâce au bon niveau de compétences, d'intégrité et d'organisation des professionnels. Nous devons mériter la confiance de nos patients en nous comportant avec honnêteté et transparence.

Appréciés

La qualité de notre travail et de nos échanges avec les patients doit engendrer un haut degré de satisfaction et de fidélité. Notre institution doit aussi être appréciée en tant qu'employeur. Nous voulons que le bien-être de nos patients et celui de notre personnel se renforcent mutuellement.

Efficients

Toutes les ressources doivent concourir à la prise en charge optimale de nos patients, et ce, malgré des moyens inévitablement limités. C'est pourquoi, nous devons rechercher sans cesse à nous organiser de manière économe. Nous entendons éviter les gaspillages de matériel, de temps et d'énergie pour assurer la pérennité de notre institution.

Bienveillance

« Respecter chacun, le comprendre et agir pour son bien »

Nous adoptons une attitude positive vis-à-vis de chaque individu. La bienveillance a, au moins, trois composantes : **l'humanité, l'écoute et l'empathie, l'aide**.

- **L'humanité -** C'est-à-dire le respect inconditionnel de la liberté et de la dignité de tout être humain. Ceci inclut de considérer chacun comme notre égal et exclut de lui imposer nos propres émotions, valeurs ou croyances. Il s'agit notamment d'avoir confiance en la capacité d'une personne à poser ses propres choix et à les respecter pleinement.

- **L'écoute et l'empathie -** Ils nous donnent la capacité d'être attentifs aux besoins de l'autre, à son éventuelle souffrance, et à nous y sentir reliés.

- **L'aide -** Celle-ci implique de prendre des actions appropriées pour répondre aux besoins de l'autre et soulager son éventuelle souffrance.

Naturellement, la bienveillance s'adresse au patient et à ses proches : nous voulons les traiter avec considération, gentillesse et sans aucune discrimination.

La bienveillance s'applique également à l'égard des collègues. Elle requiert, en ce sens, un certain modèle de leadership et de communication.

Collaboration

« Cultiver l'entraide entre toutes les personnes qui contribuent au bien du patient »

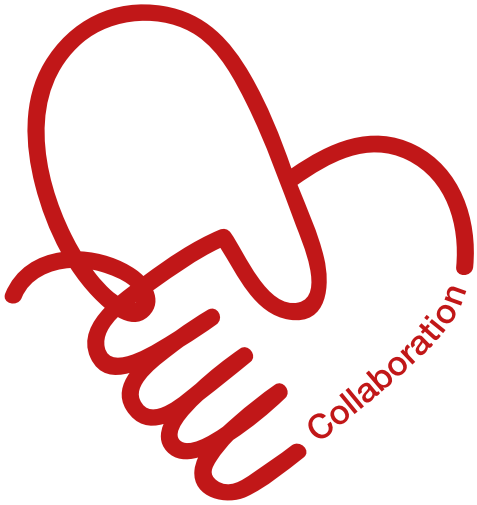

- **Cultiver l'entraide -** L'expression a été choisie pour insister sur le caractère actif de la collaboration : il s'agit de mener intentionnellement toute action favorisant le travail en groupe.

- **Toutes les personnes -** La santé globale d'un individu demande le concours d'une multitude d'acteurs. Au sein de notre institution, tout collaborateur fait partie d'un chainon de soins au sein duquel il tient un rôle important. L'ensemble des tâches réalisées mérite donc une reconnaissance égale. Aussi, au-delà de sa propre équipe, un collaborateur travaille, de façon solidaire et respectueuse, avec les autres services et métiers du CHUPMB. La collaboration est également de mise avec les professionnels extérieurs à notre institution. Finalement, il est évident que les patients et leurs proches sont acteurs à part entière de leurs soins, et donc nos principaux partenaires.

Amélioration continue

« Saisir chaque occasion d'apprendre et d'améliorer notre façon de travailler »

- **La sécurité** de nos patients et **la qualité** de notre travail ne sauraient être trop élevées. Nous devons donc perpétuellement chercher à nous former et à mieux nous organiser.

- Les erreurs, les événements indésirables, les échecs sont autant d'occasions d'**apprendre** et de nous **améliorer.** Quand ils surviennent, nous ne cherchons pas une personne à blâmer mais un processus à améliorer.

Au-delà de notre manière de travailler, nous devons également nous montrer **innovants** en imaginant des façons inédites de remplir notre mission.

Citoyenneté

« Agir de manière exemplaire et servir l'intérêt général, en tant que service public attaché à sa région »

- L'une des spécificités du CHUPMB est d'appartenir aux communes de Mons-Borinage, et donc indirectement à leurs habitants. Il existe donc **une proximité et un attachement forts** de la part de notre institution à leur égard.

- Nous exerçons une responsabilité de santé publique au bénéfice de cette population. Nous devons l'assumer non seulement par le biais de nos soins et services, mais aussi par toutes les actions complémentaires menées au quotidien par notre institution. Elles doivent contribuer au **bien commun**, de manière positive et irréprochable.

- Notre caractère public exige également la **neutralité** et donc l'absence totale de discrimination.

Enfin, il s'agit de donner à chacun l'opportunité d'exercer son rôle citoyen en participant à divers débats et décisions.

INTÉGRATION DE NOS QUATRE VALEURS

Schématiquement, les quatre valeurs définies par processus participatif ont trait à trois grandes dimensions.

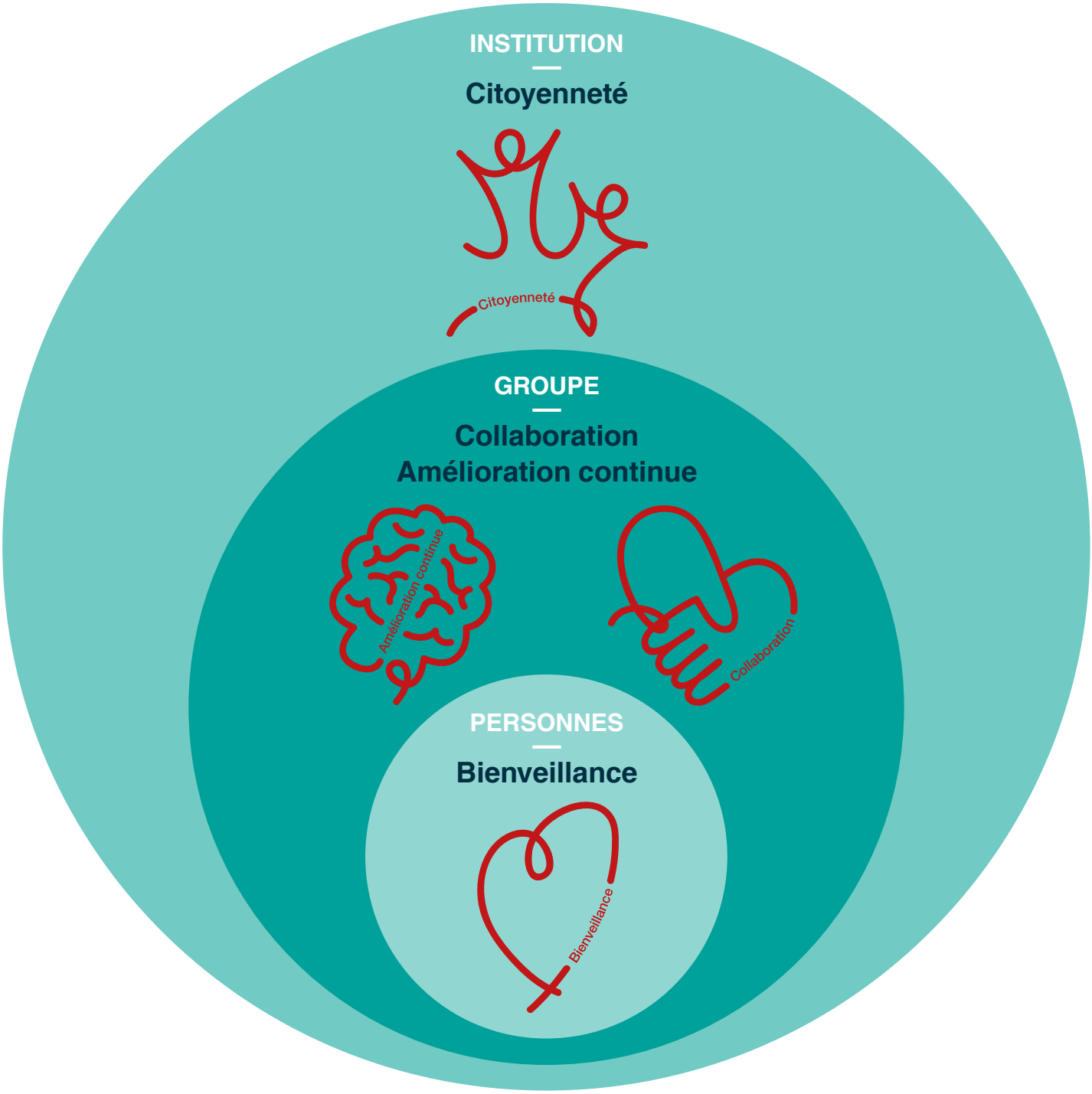

LE PÔLE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (P.H.U.) CŒUR DU HAINAUT

Le **Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage** et le **CHU Tivoli à La Louvière ont uni leurs compétences** pour créer le P.H.U. Coeur du Hainaut au bénéfice des habitants des régions de Mons, du Borinage et du Centre.

PHU Cœur du Hainaut

CHU Ambroise Paré
CHP Chêne aux Haies
CHU Tivoli

Nos hôpitaux dessinent ainsi **un trait d'union à visée humaine** entre leurs structures. Ce pôle hospitalier forme un tissu de soins fort, qui se veut tout d'abord accessible, avec plus de **1.300 lits aigus et psychiatriques**, des centres de proximité et de nombreuses facilités en matière de santé. Il constitue, bien entendu, un axe important de notre stratégie et a jeté les bases d'un réseau de soins orienté vers le patient.

L'association se traduit dans les faits par une prise de participation croisée des deux pouvoirs organisateurs. Chaque institution occupe une place prépondérante dans le Conseil d'administration de son partenaire afin d'assurer la prise de décisions fortes, communes et cohérentes.

Concrètement, le CHUPMB et le CHU Tivoli développeront **des synergies et des projets communs** grâce aux moyens fédérés au sein de leur association hospitalière. Il sera important d'assurer le succès de l'ambitieux projet de **fusion de nos laboratoires**. Il faudra également utiliser cette collaboration pour exploiter des agréments en commun et atteindre les seuils d'activité qui tendront à se généraliser dans divers domaines. **Les échanges devront être multidirectionnels**.

Notre objectif est aussi d'**améliorer les conditions de santé** dans une région qui reste touchée par la précarité, en assurant l'accès de chaque patient à **une médecine d'excellence et de proximité**, à un panel étendu de **médecins spécialistes** et aux **technologies médicales les plus avancées**.

Tous profils confondus, ce sont plus de **4.000 collaborateurs** dont plus de **500 médecins** qui composent le P.H.U. Cœur du Hainaut, le positionnant comme un acteur solide et d'envergure en matière de santé en province de Hainaut. Réparti sur un vaste territoire, le P.H.U. Cœur du Hainaut a donc un rayonnement important ainsi qu'un impact conséquent auprès des quelques 500.000 habitants issus d'une vingtaine de villes et communes.

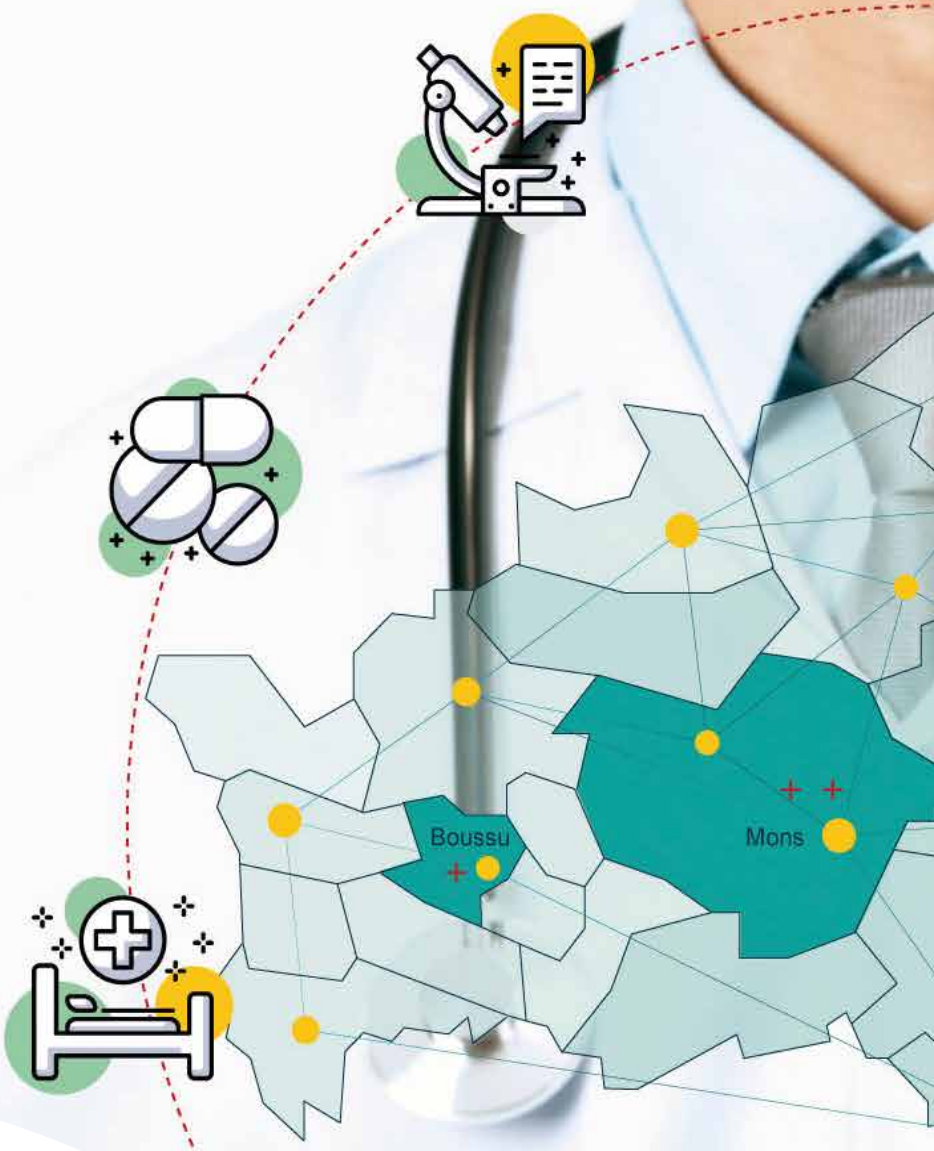

– CHAPITRE 2

NOS DEUX CHANTIERS MAJEURS

Tubize
Nivelles
La Louvière
Lobbes

LE RÉSEAU HOSPITALIER LOCORÉGIONAL

La loi du 28 février 2019 relative au « réseautage clinique entre hôpitaux » a posé le cadre légal fédéral obligeant les hôpitaux généraux à constituer, pour le 1er janvier 2020, des réseaux cliniques locorégionaux.

Anticipant cette loi, le PHU Cœur du Hainaut a été créé pour assurer un positionnement stratégique commun et une solidarité forte entre le CHU Tivoli et le CHUPMB.

Notre PHU d'une part, et le Groupe Jolimont, rassemblant les hôpitaux de Jolimont à La Louvière, de Saint-Joseph à Mons, de Warquignies, de Tubize, de Nivelles et de Lobbes d'autre part, ont pris la décision de constituer ensemble un tel réseau. Une demande d'agrément de Réseau a donc été introduite en ce sens, en décembre 2019, auprès des autorités Wallonnes.

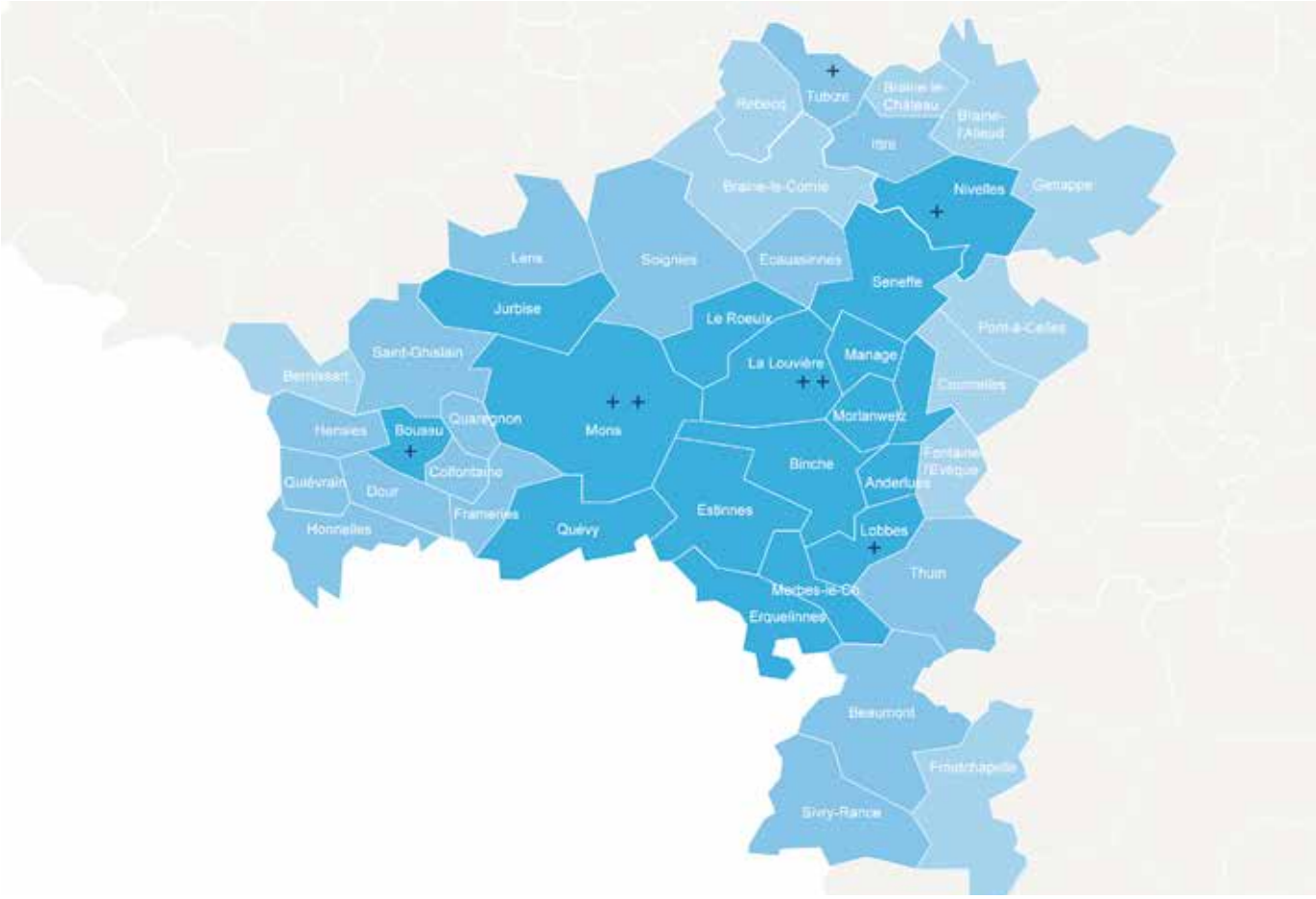

Nous voyons ainsi se dessiner progressivement les grandes lignes de cette ambitieuse collaboration, rappelées ci-après et déjà explicitées dans notre plan stratégique 2020-2022.

VERS UN PROJET MÉDICAL COMMUN

Le réseau se fondera sur un projet médical commun. Il s'agira de répartir l'activité hospitalière de manière optimale à deux échelles.

L'échelle macro sera celle du réseau dans son ensemble, allant du Borinage au Centre et du Brabant Wallon à la Botte du Hainaut. À ce premier niveau, il y aura lieu de répartir les activités médicales les plus pointues, celles qui feront l'objet d'un seul agrément ou d'un seul financement par réseau. On pense par exemple à certaines activités de chirurgie oncologique, pour lesquelles l'INAMI instaure des seuils d'activité. C'est également à cette échelle que nos collaborations avec le CHU Tivoli, dans le cadre du PHU Cœur du Hainaut, devront se poursuivre et se développer.

L'échelle micro sera celle du bassin de soins : Mons-Borinage en ce qui nous concerne. À ce deuxième niveau, l'enjeu consistera à développer progressivement un pôle hospitalier intégré. Ainsi, la répartition de l'offre de soins aux patients de Mons et du Borinage relèvera de moins en moins de la concurrence locale,

de plus en plus de la coopération entre le CHU Ambroise Paré et le CHR Mons-Hainaut (Saint-Joseph et Warquignies). Un véritable pôle hospitalier montois devrait prendre naissance.

VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE DES INFRASTRUCTURES

Dans le cadre du nouveau système de financement des infrastructures hospitalières, chaque hôpital a introduit, à l'été 2018, un ensemble de demandes de subsides. La plupart de ces demandes ont reçu une réponse favorable.

Or, ces projets approuvés ne tenaient pas compte de la configuration des futurs réseaux locorégionaux. À partir du moment où nous souhaitons développer une offre médicale intégrée au niveau du réseau, il y a lieu de développer une vision également intégrée de nos futures infrastructures.

Sur le territoire de la Ville de Mons, nous défendrons le projet de construire un nouvel hôpital, conçu et occupé conjointement par les équipes du CHU Ambroise Paré et du CHR Mons-Hainaut. Nous proposerons également de mener une réflexion conjointe à propos de l'avenir des sites actuels.
En effet, les bâtiments du CHU Ambroise Paré sont, pour une bonne partie d'entre eux, récents, en excellent état et non amortis financièrement. Ils devront donc conserver une activité médicale significative.

Quant à l'hôpital de Warquignies, aujourd'hui relativement vétuste, il répond à d'importants besoins de santé dans le Borinage et les Hauts-Pays et mériterait donc d'être rénové, voire reconstruit.

Ce scénario relatif aux infrastructures, s'il devait se confirmer, présenterait l'avantage de proposer à notre population un ensemble intégré de deux ou trois implantations hospitalières « à taille humaine ». Comme nous l'avons vu plus haut, ce type de configuration répondrait mieux aux attentes des patients et des collaborateurs qu'un unique hôpital d'énorme dimension.

VERS LA CRÉATION D'UN LOGIPÔLE DE RÉSEAU

Sous la coordination de l'Intercommunale de Développement Économique IDEA, les sept institutions de la moitié Ouest du Hainaut, rassemblant dix hôpitaux, mènent depuis quelques années une réflexion conjointe, visant à mutualiser six fonctions de support hospitalier : le magasin central, la cuisine, la blanchisserie, la pharmacie, les salles blanches et la stérilisation.

Or, ces sept institutions sont appelées à se répartir en deux réseaux locorégionaux : celui appelé PHARE au Nord-Ouest de la zone, le nôtre au Sud-Est.

L'option privilégiée sera donc de créer un Logipôle propre à chaque réseau, ce qui permettra de réduire le kilométrage des flux logistiques et d'assurer une solution de redondance en cas de défaillance de l'un des sites.

L'ACCRÉDITATION

Les démarches d'accréditation se généralisent parmi les hôpitaux belges. Si elle demande beaucoup d'efforts, cette démarche constitue un magnifique outil de changement organisationnel, au bénéfice de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

La notion de qualité, étendue à l'ensemble des aspects de la prise en charge du patient hospitalisé ou ambulatoire constitue, en effet, un objectif prioritaire du CHUPMB.

QU'EST-CE QUE L'ACCRÉDITATION ?

L'accréditation est une méthode d'évaluation externe, effectuée sur base volontaire, qui fournit une évaluation indépendante d'un établissement de soins.

Dans son fonctionnement, ses pratiques de soins et sa gestion, l'établissement de soins est évalué au regard d'un ensemble de normes formalisées et présentées dans un manuel, appelé « référentiel », reconnu des professionnels des soins de santé au niveau international.

L'accréditation est surtout un processus d'amélioration continue qui consiste à mettre en application un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine des soins et de l'organisation hospitalière, avec pour but premier d'améliorer la sécurité des patients. Il implique donc tous les membres de l'établissement de soins, du Conseil d'administration au personnel de terrain, de même que toutes les parties prenantes (les patients et leurs aidants, les médecins généralistes, les citoyens, les collaborateurs au sens large…).

ACCREDITATION CANADA

LE PROCESSUS EST LANCÉ AU CHUPMB

Le CHUPMB a adhéré, en 2018, au programme d'ACI (Accréditation Canada International). Cet organisme indépendant, d'envergure internationale, dispose de plus de 60 années d'expérience et accompagne les processus d'accréditation dans de très nombreux établissements de soins.

À l'heure d'écrire ce rapport, nos hôpitaux font face à la crise sanitaire du COVID-19. Le calendrier présenté, ci-après, devra plus que probablement être revu à la suite de celle-ci.

Septembre 2018	Septembre 2018	Novembre 2018	Janvier 2019	Décembre 2020	Juin 2021
Formation de la gouvernance et du leadership	Visite d'évaluation de l'état de préparation	Réception / analyse des résultats de l'évaluation	Lancement des différents chantiers accréditation CHUPMB	Visite d'accréditation simulée	Visite d'accréditation

Les normes que nous devons respecter concernent tous les aspects de l'organisation de l'hôpital, tous les services, tous les collaborateurs.
Les multiples actions à mener pour respecter ces normes font l'objet de 53 chantiers. Chacun d'eux demande la participation de plusieurs services ou départements et dispose d'un sponsor membre de la direction, d'un responsable de projet et d'un référent de la Cellule Qualité.
Sur le plan de notre organisation interne, l'ampleur des transformations induites par ces chantiers a fortement influencé notre travail au cours de l'année 2019 et continuera à l'influencer lors des prochaines années.

La simple lecture de l'intitulé de ces chantiers laisse deviner, quoique partiellement, la quantité de travail à engager :

1. gestion des incidents liés à la sécurité des patients
2. rapports trimestriels sur la sécurité
3. identification des patients
4. abréviations à proscrire
5. liste de contrôle chirurgie sécuritaire (et autres actes invasifs)
6. transfert d'informations
7. médicaments à haut risque
8. sécurité liée à l'héparine
9. médicaments de niveau d'alerte élevé (MHR)
10. sécurité des pompes à perfusion
11. sécurité liée aux narcotiques
12. formation et perfectionnement en sécurité patients
13. prévention de la violence en milieu de travail
14. programme (plan) de sécurité des patients
15. hygiène des mains
16. prévention des chutes
17. prévention des plaies de pression
18. prévention du suicide
19. capital humain
20. communication
21. compétences
22. équipements et appareils médicaux
23. gestion des médicaments
24. gestion des ressources
25. gestion intégrée de la qualité
26. gouvernance
27. installations - Environnement physique
28. planification et conception des services
29. préparation en vue de situations d'urgence
30. éthique et droits du patient
31. prévention et contrôle des infections
32. laboratoires et Analyses délocalisées
33. services de diagnostic - Imagerie
34. services transfusionnels
35. dons d'organes et tissus de donneurs décédés
36. retraitement des appareils et instruments médicaux (stérilisation)
37. services d'hospitalisation
38. procréation médicalement assistée
39. service des urgences et SMU
40. service de soins intensifs
41. services d'obstétrique
42. services périopératoires et actes invasifs
43. soins oncologiques et soins palliatifs
44. services de réadaptation
45. services de santé mentale
46. services de traitement des dépendances
47. services de soins à domicile
48. services de soins ambulatoires et primaires
49. implémentation DPI infirmier sur HAP
50. implémentation DPI prescription CHP
51. gestion documentaire - ENNOV
52. services d'hospitalisation CHP
53. crèche

Citoyenneté

– CHAPITRE 3

COMPTES ANNUELS ET STATISTIQUES D'ACTIVITÉ

LES STATISTIQUES QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Le CHUPMB adhère à une culture de sécurité visant l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des soins de l'ensemble des services, c'est-à-dire une culture dans laquelle les erreurs ne sont plus considérées comme des échecs personnels, mais comme une opportunité d'améliorer le système et d'éviter les difficultés ultérieures.

C'est dans ce cadre que le CHUPMB invite tous ses collaborateurs à déclarer tout événement indésirable (EI) ayant trait à la sécurité du patient ainsi qu'à la qualité des soins et des services.

Cette déclaration d'EI est concomitante à la prise par la (les) personne(s) déclarante(s), de toutes les mesures immédiates et nécessaires à la préservation et/ou au recouvrement de la sécurité du patient.

En fonction du type, de la gravité et de la fréquence de l'incident, le département qualité :

- analyse celui-ci avec les experts institutionnels concernés ;
- en fonction des conséquences pour le patient, le personnel et l'institution, si cela n'a déjà été fait par le déclarant, informe les niveaux hiérarchiques concernés par l'incident afin de gérer les effets de celui-ci ;
- propose des pistes de plans d'action afin que ne se reproduisent plus les incidents traités ;
- propose son soutien dans l'élaboration et le suivi des plans d'action, notamment par la définition et l'analyse d'indicateurs pertinents.

En 2019, 825 EI ont été déclarés au CHU Ambroise Paré et 298 au CHP Chêne aux Haies. Vous trouverez, ci-après, la ventilation des EI par catégories.

CHU Ambroise Paré

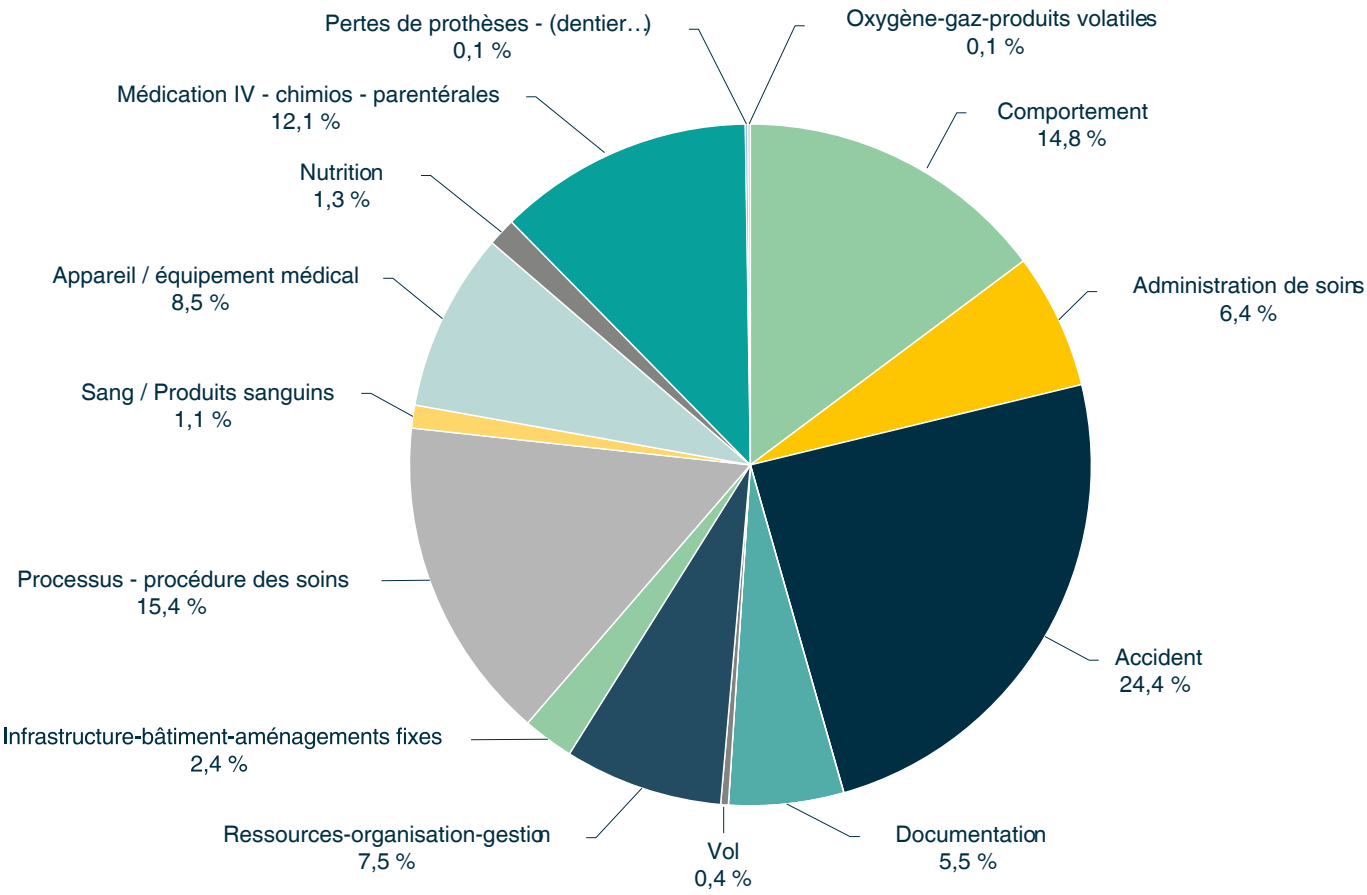

CHP Chêne aux Haies

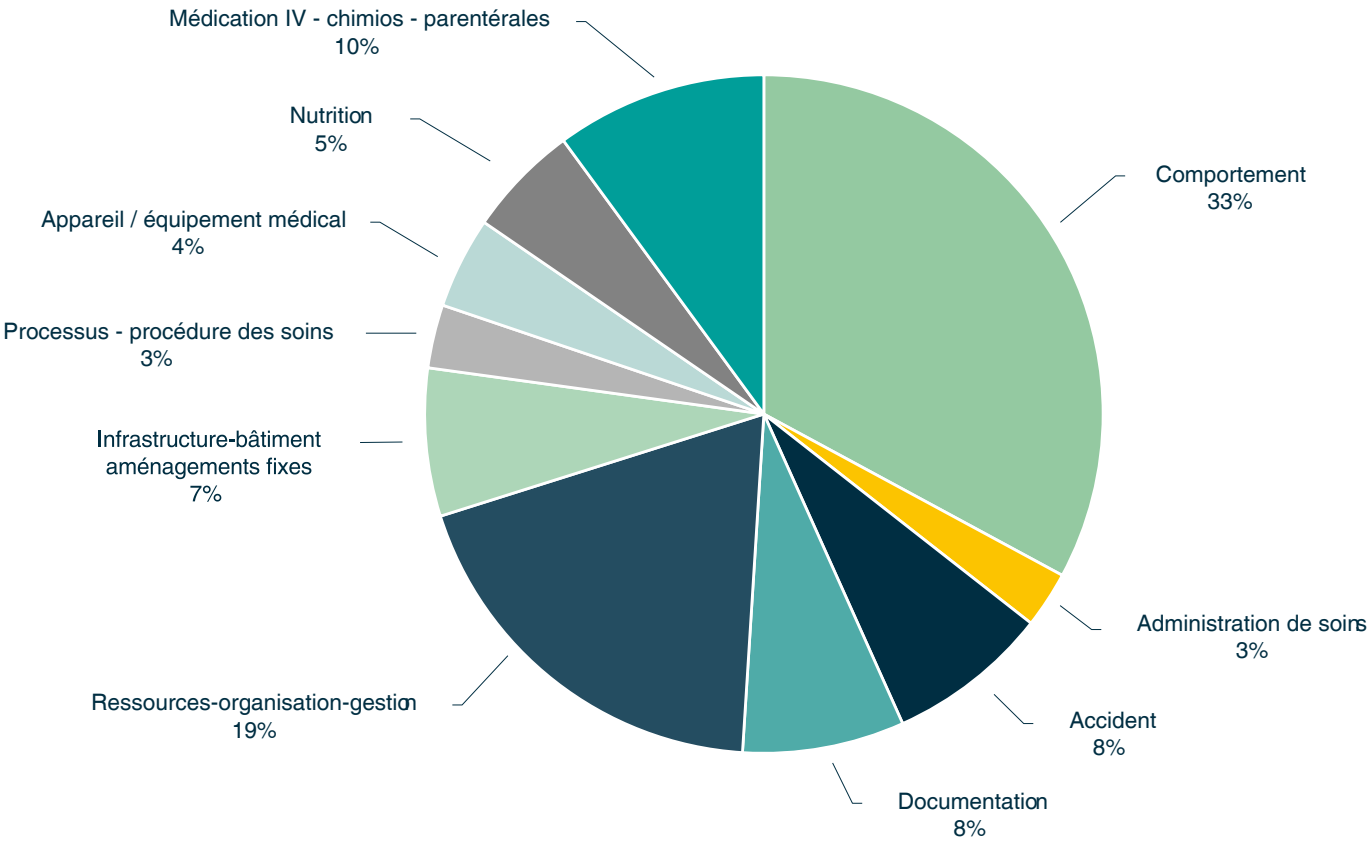

Soucieux de toujours améliorer la qualité de ses prestations au niveau de l'accueil et de l'hospitalisation, le CHU Ambroise Paré invite les patients, au terme de leur séjour d'hospitalisation, à compléter un **questionnaire anonyme de satisfaction** permettant de recueillir leurs remarques, tant positives que négatives, ainsi que leurs propositions d'améliorations.

De « pas du tout satisfait » à « tout à fait satisfait » , ils ont la possibilité d'évaluer, sur une échelle de 1 à 5, l'ensemble des éléments constituant leur prise en charge au sein de l'institution.

Ci-après, vous trouverez l'évolution des coefficients de satisfaction moyens - questionnaire général pour les patients du CHU Ambroise Paré, comparée à celle des hôpitaux membres de Santhea.

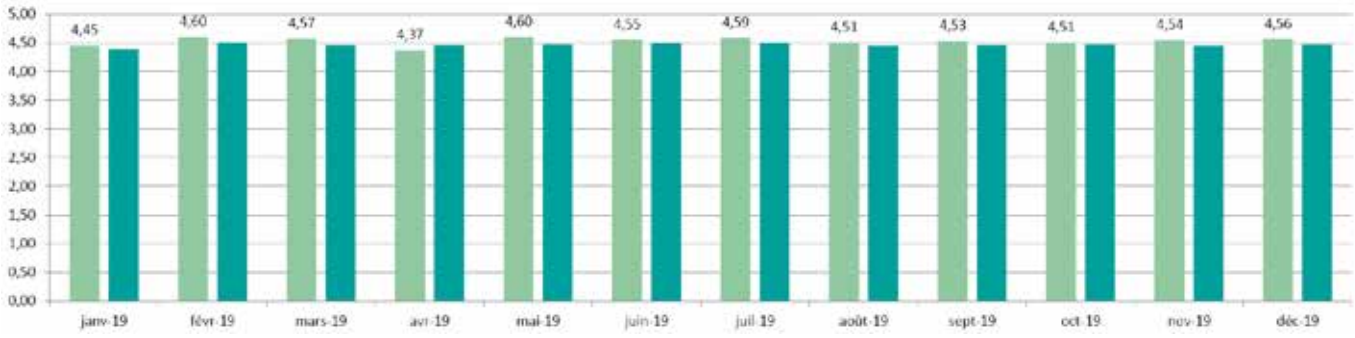

LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ ET D'OCCUPATION

SITE CHU AMBROISE PARÉ

I. NOMBRE DE JOURN. HOSPIT.	2016	2017	2018	2019
CHIRURGIE	29.620	32.670	33.022	30.720
MÉDECINE	31.120	32.237	32.676	32.468
GÉRIATRIE	18.096	17.922	23.674	24.436
SOINS INTENSIFS	3.520	3.490	3.674	3.656
PÉDIATRIE	4.458	4.788	4.249	3.574
MATERNITÉ	6.200	6.029	5.646	5.611
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	8.847	9.022	8.396	9.005
SP PALLIATIF	1.748	1.755	1.709	1.834
SP CHRONIQUE	16.051	12.805	10.828	11.491
Total	119.660	120.718	123.874	122.795

II. TAUX D'OCCUPATION (SUR BASE DES LITS AGRÉÉS)	2016	2017	2018	2019
CHIRURGIE	88%	85%	86%	80%
MÉDECINE	88%	87%	89%	88%
GÉRIATRIE	67%	66%	88%	90%
SOINS INTENSIFS	80%	80%	84%	83%
PÉDIATRIE	45%	49%	43%	36%
MATERNITÉ	85%	83%	77%	77%
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	81%	82%	77%	82%
SP PALLIATIF	80%	80%	78%	84%
SP CHRONIQUE	110%	88%	74%	79%

III. DURÉE DE SÉJOUR	2016	2017	2018	2019
CHIRURGIE	3,81	4,08	4,10	4,09
MÉDECINE	5,48	5,52	5,43	5,05
GÉRIATRIE	19,76	19,57	19,96	20,57
SOINS INTENSIFS	8,69	7,99	7,07	6,43
PÉDIATRIE	2,80	2,77	2,69	2,97
MATERNITÉ	3,75	3,67	3,64	3,73
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	33,90	26,54	21,26	22,34
SP PALLIATIF	19,21	18,47	20,11	20,61
SP CHRONIQUE	31,78	26,96	31,85	31,83

IV. NOMBRE D'ADMISSIONS	2016	2017	2018	2019
CHIRURGIE	7.310	7.583	7.612	7.514
MÉDECINE	5.223	5.430	5.561	5.537
GÉRIATRIE	916	916	1.186	1.188
C + D	916	830	903	891
SOINS INTENSIFS	405	437	520	569
PÉDIATRIE	1.590	1.728	1.578	1.203
MATERNITÉ	1.655	1.645	1.553	1.503
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	261	340	395	403
SP PALLIATIF	91	95	85	89
SP CHRONIQUE	505	475	340	361
Total	18.872	19.479	19.733	19.258

V. NOMBRE DE CONSULTATIONS	2016	2017	2018	2019
ANESTHÉSIOLOGIE	7.424	7.721	7.849	7.561
CARDIOLOGIE	9.952	11.643	10.969	12.068
CHIRURGIE ABDOMINALE	12.729	12.592	12.256	12.036
CHIRURGIE PLASTIQUE	3.952	3.525	3.825	3.860
DERMATOLOGIE	14.926	10.132	12.297	13.001
URGENCES	59.650	43.630	55.120	60.384
GASTRO-ENTÉROLOGIE	9.167	9.154	9.801	9.893
GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE	35.541	34.695	33.785	34.280
MÉDECINE INTERNE	22.372	23.664	24.084	26.203
NEUROCHIRURGIE	2.326	2.432	2.605	2.408
NEUROLOGIE	11.069	12.101	11.748	10.812
ORL	10.988	12.144	10.636	11.668
OPHTALMOLOGIE	7.382	12.250	11.978	14.887
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	38.854	38.005	38.146	37.682
PÉDIATRIE	23.618	23.173	27.324	28.499
PNEUMOLOGIE	8.697	8.900	8.472	8.953
PSYCHIATRIE	9.194	9.095	9.304	10.754
RHUMATOLOGIE-REVALIDATION	6.423	8.120	9.540	9.112
STOMATOLOGIE	10.976	10.458	10.661	9.931
UROLOGIE	5.152	6.818	6.960	8.380
CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE	4.767	4.519	3.534	2.896
DIVERS	2.586	2.934	4.451	2.828
Total	317.745	307.705	325.345	338.096

LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ ET D'OCCUPATION

SITE CHP CHÊNE AUX HAIES

I. EVOLUTION DES JOURNÉES PAR INDICE ET PAR ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019
A	42.243	45.691	60.103	58.337	62.988
a	9.902	8.452	11.269	11.778	11.660
T	33.363	24.997	0	0	0
t	7.742	8.613	5.430	3.736	3.348
DÉFENSE SOCIALE	11.799	11.625	12.643	14.104	14.166
K	0	1.093	1.513	1.641	1.623
Total	105.049	100.471	90.958	89.596	93.785

MAISON DE SOINS PSYCHIATRIQUES	21.644	21.323	22.214	21.203	21.142

II. CONSULTATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
CONSULT PSYCHIATRIQUES	4.023	4.477	3.688	4.028	4.237
CONSULT MÉDECINE GÉNÉRALE	2.407	2.405	2.300	2.586	2.710

Collaboration

COMPTES ANNUELS

COMPTES CONSOLIDÉS CHUPMB

ACTIF				
	Codes	2019	2018	Ecarts
ACTIFS IMMOBILISES	**20/28**	**216.098.911,91**	**222.902.483,88**	**-6.803.571,97**
I. Frais d'établissement	**20**	**5.286.938,39**	**6.096.525,12**	**-809.586,73**
II. Immobilisations incorporelles	**21**	**311.787,74**	**489.651,97**	**-177.864,23**
III. Immobilisations corporelles	**22/27**	**210.006.069,78**	**215.822.190,79**	**-5.816.121,01**
A. Terrains et constructions	22	189.506.467,45	185.100.055,03	4.406.412,42
B. Matériel d'équipement médical	23	12.464.439,10	12.958.964,82	-494.525,72
C. Matériel d'équipement non médical & mobilier	24	7.291.761,68	7.373.890,04	-82.128,36
D. Location - financement et droits similaires	25	0,00	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	935,61	0,00	935,61
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	742.465,94	10.389.280,90	-9.646.814,96
IV. Immobilisations financières	**28**	**494.116,00**	**494.116,00**	**0,00**
ACTIFS CIRCULANTS	**29/58**	**94.324.932,85**	**88.683.215,18**	**5.641.717,67**
V. Créances à plus d'un an	**29**	**10.105.446,00**	**10.702.928,68**	**-597.482,68**
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	291	10.105.446,00	10.702.928,68	-597.482,68
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**	**3.065.160,93**	**3.158.385,05**	**-93.224,12**
A. Approvisionnements et fournitures	31	3.065.160,93	3.158.385,05	-93.224,12
VII. Créances à un an au plus		**67.051.629,90**	**65.175.580,06**	**1.876.049,84**
A. Créances pour prestations	400/409	57.840.334,54	58.568.120,40	-727.785,86
1. Patients	400	5.441.019,06	4.617.945,96	823.073,10
2. Organismes assureurs	402	47.720.146,46	46.971.994,95	748.151,51
3. Rattrapages	403	5.933.996,67	7.255.529,68	-1.321.533,01
4. Produits à recevoir	404	1.847.805,41	2.529.877,51	-682.072,10
5. Créances douteuses	407	1.428.306,01	1.781.055,30	-352.749,29
6. Réductions de valeurs	409	-4.530.939,07	-4.588.283,00	57.343,93
B. Autres créances	41	9.211.295,36	6.607.459,66	2.603.835,70
1. Médecins,dentistes,para-médicaux	415			
2. Autres	410/418	9.211.295,36	6.607.459,66	2.603.835,70
3. Réductions de valeurs	419	0,00	0,00	
VIII. Placements de trésorerie	**51/53**	**0**	**0**	**0**
IX. Valeurs disponibles	**55/58**	**11.809.355,62**	**7.901.750,09**	**3.907.605,53**
X. Comptes de régularisation	**49**	**2.293.340,40**	**1.744.571,30**	**548.769,10**
TOTAL DE L'ACTIF		**310.423.844,76**	**311.585.699,06**	**-1.161.854,30**

PASSIF				
	Codes	2019	2018	Ecarts
CAPITAUX PROPRES	**10 à 15-18**	**70.221.418,84**	**71.369.768,02**	**-1.148.349,18**
I. Dotations, apports et dons en capital	**10**	**6.829.911,64**	**6.829.911,64**	**0,00**
II. Plus value de réévaluation	**12**	**0**	**0**	**0**
III. Réserve	**13**	**6.999.611,16**	**6.953.418,20**	**46.192,96**
A. Réserve légale	130	656.763,61	610.570,65	46.192,96
B. Réserves indisponibles	131	6.342.847,55	6.342.847,55	0,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00	0,00
IV. Résultat reporté	**14**	**26.234.597,71**	**25.356.931,53**	**877.666,18**
V. Subsides d'investissement	**15**	**30.157.298,33**	**32.229.506,65**	**-2.072.208,32**
VI. Primes de fermeture	**18**	**0**	**0**	**0**
VII. Provisions pour risques et charges	**16**	**41.361.919,30**	**40.160.039,82**	**1.201.879,48**
DETTES	**17/49**	**198.840.506,62**	**200.055.891,22**	**-1.215.384,60**
VIII. Dettes à plus d'un an	**17**	**144.828.112,15**	**149.399.765,13**	**-4.571.652,98**
A. Dettes financières	170/4	143.875.849,43	148.447.502,41	-4.571.652,98
1. Dettes de location - financement	172			
2. Etablissements de crédits	173	143.875.849,43	148.447.502,41	-4.571.652,98
B. Dettes relatives aux achats biens & services	175	0,00	0,00	0,00
C. Avances Ministère de la Santé Publique	177	952.262,72	952.262,72	0,00
IX. Dettes à un an au plus	**42/48**	**52.953.412,97**	**49.538.628,51**	**3.414.784,46**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	16.761.270,07	16.963.152,01	-201.881,94
B. Dettes financières	43	2.923.747,70	749.522,52	2.174.225,18
1. Etablissements de crédits	430/31	2.923.747,70	749.522,52	2.174.225,18
C. Dettes courantes	44	25.618.582,14	23.556.110,49	2.062.471,65
1. Fournisseurs	440/444	20.976.000,41	19.400.036,86	1.575.963,55
2. Montants de rattrapage	443	0,00	0,00	0,00
3. Médecins,dentistes,para-médicaux	445	4.642.581,73	4.156.073,63	486.508,10
D. Acomptes reçus	46	45.193,69	26.909,58	18.284,11
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	6.645.120,73	7.255.473,13	-610.352,40
1. Précompte professionnel - Impôts	450/453	1.048.889,97	1.473.434,57	-424.544,60
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	5.596.230,76	5.782.038,56	-185.807,80
F. Autres dettes	47/48	959.498,64	987.460,78	-27.962,14
X. Comptes de régularisation	**49**	**1.058.981,50**	**1.117.497,58**	**-58.516,08**
TOTAL DU PASSIF		**310.423.844,76**	**311.585.699,06**	**-1.161.854,30**

COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2019	2018	Ecarts
I. Produits d'exploitation	**70/74**	**235.718.228,76**	**223.351.101,01**	**12.367.127,75**
A. Chiffre d'affaires	70	216.357.283,61	205.341.562,59	11.015.721,02
Budget des moyens financiers	700	96.211.565,10	94.682.998,52	1.528.566,58
Rattrapage estimé exercice en cours	701	102.065,05	-63.338,64	165.403,69
Suppléments de chambre	702	920.997,00	955.886,00	-34.889,00
Forfaits conventions INAMI	703	5.605.623,62	5.394.892,65	210.730,97
Produits accessoires	704	38.011,56	38.078,93	-67,37
Produits pharmaceutiques	705	31.787.484,37	27.120.921,74	4.666.562,63
Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	1.515.758,72	0,00	1.515.758,72
Montant global prospectif	707	5.472.534,85	0,00	5.472.534,85
Honoraires	709	74.703.243,34	77.212.123,39	-2.508.880,05
C. Production immobilisée	72	22.311,00	34.646,38	-12.335,38
D. Autres produits d'exploitation	74	19.338.634,15	17.974.892,04	1.363.742,11
Subsides d'exploitation	740/1	425.570,85	270.405,90	155.164,95
Autres	743/9	18.913.063,30	17.704.486,14	1.208.577,16
II. Coût des produits d'exploitation	**60/64**	**230.642.573,00**	**219.769.054,47**	**10.873.518,53**
A. Approvisionnements et fournitures	60	46.707.429,59	39.808.583,31	6.898.846,28
1. Achats	600/8	46.685.501,77	40.487.808,00	6.197.693,77
Variations de stocks	609	21.927,82	-679.224,69	701.152,51
B. Services et fournitures accessoires	61	64.837.071,74	62.471.877,51	2.365.194,23
Autres services et fournitures accessoires	610/616	15.340.386,64	14.964.634,76	375.751,88
Personnel intérimaire et mis à disposition	617	2.302.893,45	1.743.407,61	559.485,84
Emoluments Administrateurs	618	88.003,55	100.292,84	-12.289,29
Rétribution méd./paraméd./soignant	619	47.105.788,10	45.663.542,30	1.442.245,80
C. Rémunérations et charges sociales	62	102.185.203,79	97.969.967,07	4.215.236,72
Personnel médical	620/625	1.953.309,05	1.477.790,84	475.518,21
Autre personnel	620/625	100.231.894,74	96.492.176,23	3.739.718,51
D. Amortissements s/immobilisations	630	18.546.638,95	17.326.571,18	1.220.067,77
E. Réductions de valeurs sur actifs circulants	634	-51.531,08	398.116,94	-449.648,02
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-3.522.344,52	271.387,16	-3.793.731,68
G. Autres charges d'exploitation	64	1.940.104,53	1.522.551,30	417.553,23
III. Bénéfice d'exploitation (+)	**70/64**	**5.075.655,76**	**3.582.046,54**	**1.493.609,22**
III. Perte d'exploitation (-)	**64/70**			
IV. Produits financiers	**75**	**2.515.420,31**	**2.965.580,26**	**-450.159,95**
B.Produits des actifs circulants	751	5.423,81	6.550,97	-1.127,16
C.Subsides en capital et intérêts	753	2.187.385,86	2.633.380,24	-445.994,38
D. Autres produits financiers	752/9	322.610,64	325.649,05	-3.038,41
V. Charges financières	**65**	**4.969.065,82**	**4.821.594,42**	**147.471,40**
A. Charges des emprunts	650	4.916.688,96	4.781.628,70	135.060,26
B. Charges des crédits à court terme	656	0,00	19.533,47	-19.533,47
C. Autres charges financières	654/9	52.376,86	20.432,25	31.944,61
VI. Bénéfice courant (+)	**70/65**	**2.622.010,25**	**1.726.032,38**	**895.977,87**
VI. Perte courante (-)	**65/70**			
VII. Produits exceptionnels	**76**	**3.962.207,66**	**8.774.452,66**	**-4.812.245,00**
A. Reprise d'amortissements & de réduct valeur	760	3.872,00	7.060,57	-3.188,57
C. Reprises de provision pour R & C	762	545.776,00	0,00	
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	45.656,74	774.225,97	-728.569,23
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	3.366.902,92	7.993.166,12	-4.626.263,20
VIII. Charges exceptionnelles	**66**	**5.660.358,77**	**9.110.735,93**	**-3.450.377,16**
A. Amortissements exceptionnels	660	108.337,30	32.610,58	75.726,72
C. Provisions pour risques et charges	662	5.270.000,00	7.390.323,00	-2.120.323,00
D. Moins-values sur réalisation actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/5	182.172,59	1.028.002,41	-845.829,82
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	99.848,88	659.799,94	-559.951,06
IX. Produit de l'exercice	**70/66**	**923.859,14**	**1.389.749,11**	**-465.889,97**
Perte de l'exercice	66/70			
X. Impôts sur le résulat	**67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AFFECTATION DU RESULTAT

	Codes	2019	2018
AFFECTATION			
A. Bénéfice à affecter	**70/69**	**26.280.790,67**	**25.426.418,99**
Perte à affecter (-)	**69/70**		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	923.859,14	1.389.749,11
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790	25.356.931,53	24.036.669,88
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
C. Dotations aux réserves	**691/2**	**46.192,96**	**69.487,46**
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter	693	26.234.597,71	25.356.931,53
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention de tiers dans la perte	**794**		
F. Rémunérations capital	**694/6**		
Rémunérations capital privilégié			
Rémunérations capital non privilégié			

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIERES CHUPMB 2019

	Codes	Frais d'établissement	Codes	Immobilisations incorporelles	Codes	Immobilisations financières
a. Valeur d'acquisition	**20**		**21**		**28**	
Au terme de l'exercice précedent		16.442.109,32		10.380.493,50		494.116,00
Mutation de l'exercice (+)		383.221,15		149.860,42		0,00
Mutation de l'exercice (-)		-2.573,99		0,00		0,00
Tft d'une rubrique à 1 autre		36.141,03		-53.306,56		0,00
Au terme de l'exercice		16.858.897,51		10.477.047,36		494.116,00
c. Amortissements						
Au terme de l'exercice précedent		-10.345.584,20		-9.890.841,53		0,00
Mutation de l'exercice (+)		-1.226.374,92		-274.418,09		0,00
Mutation de l'exercice (-)		0,00		0,00		0,00
Au terme de l'exercice		-11.571.959,12		-10.165.259,62		0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		**5.286.938,39**		**311.787,74**		**494.116,00**

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CHUPMB 2019

	Terrains et constructions	Mat. d'équip. médical	Mat. d'équip. non médical et mobilier	Location financement	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours
a. Valeur d'acquisition	**22**	**23**	**24**	**25**	**26**	**27**
Au terme de l'exercice précedent	290.702.408,88	79.752.572,92	41.170.969,44	122.032,10	0,00	10.389.280,90
Mutation de l'exercice (+)	2.397.118,24	2.130.451,53	1.375.196,95	0,00	935,61	5.951.027,03
Mutation de l'exercice (-)	0,00	0,00	-3.872,00	0,00	0,00	-515.118,10
Tft d'une rubrique à 1 autre	13.224.508,92	1.650.645,53	202.148,41	0,00	0,00	-15.082.723,89
Au terme de l'exercice	306.322.436,04	83.533.669,98	42.744.442,80	122.032,10	935,61	742.465,94
c. Amortissements						
Au terme de l'exercice précedent	-105.602.353,85	-66.793.608,10	-33.797.079,40	-122.032,10	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (+)	-11.215.214,74	-4.275.622,78	-1.659.473,72	0,00	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (-)	0,00	0,00	3.872,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-116.815.968,59	-71.069.230,88	-35.452.681,12	-122.032,10	0,00	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**189.506.467,45**	**12.464.439,10**	**7.291.761,68**	**0,00**	**935,61**	**742.465,94**

Dettes garanties par les pouvoirs publics Belge

	Codes	Exercice 2019
DETTES FINANCIÈRES		
Dette à plus d'un an		
Etablissement de crédit	173	106.559.137,94
Dettes à un an au plus		
Etablissement de crédit	423	11.173.235,48
TOTAL		**117.732.373,42**

Dettes fiscales, salariales et sociales

	Codes	Exercice 2019
1. Impôts		
Précompte professionnel et impôts	451/453	1.048.889,97
2. Rémunérations & Ch sociales		
Dettes envers l'ONSS	454	716.537,26
3. Autres dettes salariales et sociales	455/9	4.879.693,50
TOTAL		**6.645.120,73**

Personnel et frais de personnel

	Codes	Exercice 2019	Exercice 2018
1. Effectif moyen du personnel		1.885	1.844
2. Frais de personnel (62 uniquement)			
a. Rémunérations et avantages sociaux	620	76.245.557,14	72.861.283,72
b. Cotisations patronales assur.sociales	621	22.834.354,32	21.954.816,37
c. Autres frais de personnel	623	3.016.946,54	2.858.324,39
d. Pensions de retraite et de service	624	0,00	0,00
e. Provisions salariales	625	88.345,79	295.542,59
TOTAL		**102.185.203,79**	**97.969.967,07**

RÉSULTATS 2016 - 2019

1. PRODUITS				
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
A. CHIFFRE D'AFFAIRES				
BUDGET DES MOYENS FINANCIERS	92.305.463,92	92.826.467,69	94.619.659,88	96.313.630,15
PRIX D'HÉBERGEMENT	0,00	0,00	0,00	1.515.758,72
SUPPLÉMENT CHAMBRES	1.005.752,00	988.034,00	955.886,00	920.997,00
FORFAITS INAMI	4.954.313,95	5.239.923,14	5.394.892,65	5.605.623,62
PRODUITS PHARMA.	22.282.754,16	24.833.269,93	27.120.921,74	31.787.484,37
HONORAIRES	70.923.904,32	73.539.146,44	77.212.123,39	80.175.778,19
AUTRES RECETTES	53.756,64	47.432,81	38.078,93	38.011,56
TOTAL	**191.525.944,99**	**197.474.274,01**	**205.341.562,59**	**216.357.283,61**
B. PRODUCTIONS IMMOBILISÉE	60.463,50	56.580,00	34.646,38	22.311,00
C. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	15.033.948,76	15.855.028,28	17.974.892,04	19.338.634,15
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**206.620.357,25**	**213.385.882,29**	**223.351.101,01**	**235.718.228,76**

II. PRODUITS FINANCIERS	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
ACTIFS CIRCULANTS	58.432,59	45.557,03	460,03	458,14
REMBOURSEMENT CH. FIN. CRAC	/	/	230.922,55	230.578,58
SUBSIDES CAPITAL + INTERETS	2.496.374,68	2.689.107,54	2.633.380,24	2.187.385,86
AUTRES	292,38	30.963,47	100.817,44	96.997,73
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**2.555.099,65**	**2.765.628,04**	**2.965.580,26**	**2.515.420,31**

III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
REPRISE AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	0,00	0,00	7.060,57	549.648,00
PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	4.465.532,79	1.429.433,18	7.993.166,12	3.366.902,92
AUTRES	55.104,54	49.161,99	774.225,97	45.656,74
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**4.520.637,33**	**1.478.595,17**	**8.774.452,66**	**3.962.207,66**
IV. TOTAL PRODUITS	**213.696.094,23**	**217.630.105,50**	**235.091.133,93**	**242.195.856,73**

2. CHARGES				
I. CHARGES D'EXPLOITATION	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
1.1 APPROVISIONNEMENTS				
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	24.354.243,51	26.175.320,22	28.532.425,08	33.360.906,38
PRODUITS MEDICAUX	7.526.316,00	7.384.717,92	7.433.258,02	8.258.659,18
ENTRETIEN	1.200.004,88	1.056.005,80	1.069.398,18	1.171.347,54
PRODUITS ENERGETIQUES	2.379.746,44	2.383.611,82	2.443.306,51	2.883.627,88
MATERIEL BUREAU + INFORMATIQUE	403.201,82	374.646,54	439.879,98	528.878,92
LINGERIE + LITERIE	161.387,79	160.038,03	157.456,58	133.277,84
DENREES ALIMENTAIRES	326.753,37	337.573,83	361.943,84	305.062,43
AUTRES	-258.242,45	-49.511,73	-629.084,88	65.669,42
1.2 SERVICES ET FOURNITURES				
LOYERS	669.170,81	788.830,04	752.654,44	738.415,61
SERVICES EXTERIEURS	4.787.817,05	4.961.474,33	4.937.296,86	5.289.942,25
ENTRETIENS ET REPARATIONS	3.767.109,51	3.926.795,49	4.536.389,11	4.863.983,27
HONORAIRES MEDICAUX	39.787.834,52	41.825.092,34	43.854.073,66	45.238.356,23
HONORAIRES NON MEDICAUX	1.837.601,62	1.705.722,89	1.809.468,64	1.867.431,87
AUTRES	5.782.808,23	5.725.900,71	6.581.994,80	6.838.942,51
1.3 REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES				
TRAITEMENTS	89.040.600,82	93.719.481,12	97.969.967,07	102.185.203,79
1.4 AMORTISSEMENTS	14.771.498,77	15.674.917,55	17.326.571,18	18.546.638,95
1.5 REDUCTIONS DE VALEURS ET REPRISES	36.748,95	-456.167,83	398.116,94	-51.531,08
1,6 PROVISIONS POUR RISQUES / CHARGES	3.950.000,00	0,00	271.387,16	-3.522.344,52
1.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1.970.505,47	1.985.194,04	1.522.551,30	1.940.104,53
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**202.495.107,11**	**207.679.643,11**	**219.769.054,47**	**230.642.573,00**

II. CHARGES FINANCIERES	2016	2017	2018	2019
INVESTISSEMENTS	4.242.625,22	4.458.226,93	4.550.706,15	4.686.110,38
INVESTISSEMENTS - CRAC	/	/	230.922,55	230.578,58
CREDIT CT	13.106,65	21.595,82	19.533,47	0,00
AUTRES	21.391,38	55.739,60	20.432,25	52.376,86
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**4.277.123,25**	**4.535.562,35**	**4.821.594,42**	**4.969.065,82**

III. CHARGES EXCEPTIONNELLES	2016	2017	2018	2019
AMORTISSEMENTS + RDVALEURS / IMMOB.	10.319,11	27.442,97	32.610,58	108.337,30
PROVISIONS	1.800.000,00	4.550.000,00	7.390.323,00	5.270.000,00
CHARGES EXERCICES ANTERIEURS	397.529,45	355.961,55	659.799,94	99.848,88
AUTRES CHARGES	4.568.010,98	367.328,91	1.028.002,41	182.172,59
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**6.775.859,54**	**5.300.733,43**	**9.110.735,93**	**5.660.358,77**
IV. TOTAL CHARGES	**213.548.089,90**	**217.515.938,89**	**233.701.384,82**	**241.271.997,59**

RESULTAT DE L'EXERCICE			
2016	2017	2018	2019
148.004,33	114.166,61	1.389.749,11	923.859,14

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ETABLISSEMENT, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1. Les frais d'établissement et le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement par application des taux annuels suivants :

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

- Frais de constitution et d'apports 33%
- Autres frais d'établissement 33%
- Intérêts intercalaires 10%
- Frais de restructuration 33%

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Immobilisations incorporelles 33%

CONSTRUCTIONS

- Constructions 3%
- Autres droits réels sur des immeubles 3%
- Grosses réparations et gros entretiens 10%
- Agencement des immeubles 3%
- Matériel d'équipement médical 20%
- Matériel d'équipement non médical et mobilier 10%
- Matériel roulant 20%
- Matériel et mobilier informatique 20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 33% ou de 3% par an, il est porté la première année respectivement à 34% et à 4%.

Par exception, pour les constructions de type modulaire préfabriqué, le taux d'amortissement est de 10 % par an.

2. Les constructions qui, lors de leur acquisition sont, en raison de leurs caractéristiques techniques destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, sont amorties sur leur durée d'utilisation probable.

3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.

4. L'amortissement prend cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en état d'exploitation effective ; par exception, les installations et équipements mis en exploitation au cours du mois de janvier, font l'objet d'un premier amortissement au cours de l'année de leur mise en service.

5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amortis selon les règles prévues aux n°1 à 4.

6. Les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.

7. Si des subsides d'investissements ou des avances du Ministère de la Santé Publique, autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976, ont été allouées dans le cadre

du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, ils font l'objet d'une réduction échelonnée, par imputation au compte "autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service des immobilisations.

8. Les primes de fermeture relatives aux biens immobiliers font l'objet de réductions échelonnées au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour lesquelles la prime a été obtenue. Quant à celles relatives aux frais de fonctionnement, elles sont transférées au compte de résultats sur base d'un plan échelonné.

STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur prix d'acquisition, au prix moyen pondéré ou au prix du marché si celui-ci est inférieur. Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le Conseil d'Administration décide du montant des réductions de valeur compte tenu d'une analyse individualisée des créances douteuses.

Une réduction de valeurs est comptabilisée de telle sorte que le compte 409 Réductions de valeurs actées sur créances permette de couvrir les pertes potentielles sur créances patients et organismes dans les hypothèses suivantes :

- **Créances ordinaires sur patients :** perte attendue de 50 % de la valeur nominale ;
- **Facilités de paiements accordées aux patients :** idem ;
- **Dossiers de médiation de dettes, successions, huissiers et sociétés de recouvrement :** perte attendue de 100 % de la valeur nominale ;
- **Créances sur OA (hors douzièmes) :** perte attendue de 5 % de la valeur nominale.

La prévision du rattrapage de l'exercice en cours est établie sur base des règles ministérielles connues au moment du calcul. Cette estimation se fait de manière prudente compte tenu des incertitudes liées aux modalités de révision des sous-parties concernées.

Le montant définitif du rattrapage positif ou négatif est enregistré sur base des révisions communiquées par le Ministre de la Santé Publique.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les emprunts subsidiés par la Région wallonne (dits « emprunts CRAC ») sont comptabilisés par écriture miroir au sein des comptes annuels (17/29 et 41/42), les charges financières relatives à ces emprunts étant compensées par un remboursement des intérêts opéré par le CRAC.

PROVISION POUR PECULES DE VACANCES

Pour les agents statutaires comme pour les agents contractuels, la provision pour pécules de vacances de l'année X, est égale au montant du pécule de vacances servi l'année X-1 aux agents en activité au 31 décembre de l'exercice X-1, majoré d'un pourcentage tenant compte des augmentations barémiques et de l'indexation.

PROVISION POUR COTISATION DE RESPONSABILISATION

Le montant de la provision est réévalué chaque année sur base d'une simulation de l'évolution des cotisations de responsabilisation attendues, dans l'hypothèse d'un fonds ouvert et compte tenu des informations disponibles sur les différents paramètres influençant la charge des pensions et l'évolution des réserves du fonds de pensions Ethias.

La provision vise à couvrir le coût estimé des cotisations de responsabilisation à acquitter pendant une période de 10 ans après épuisement des réserves du fonds de pensions Ethias.

RECETTES DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DE MATERIEL DE SYNTHESE

Compte tenu des décalages de facturation importants pouvant exister par rapport au moment de la délivrance, les recettes facturées en début d'année postérieure à l'exercice considéré, font l'objet d'une écriture de régularisation visant à les associer à l'exercice considéré et à garantir ainsi la concomitance entre les charges et recettes d'un même exercice.

RSM

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 29 juin 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels du CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 310.423.844 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 923.859.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Budget des Moyens Financiers

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C 6.19 des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants de rattrapage qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, dont les soldes à recevoir pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élèvent à un total de € 5.933.997.

Autre observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous renvoyons à l'annexe C 6.20 dans laquelle l'organe d'administration expose l'impact estimé de la pandémie Covid-19 sur la situation financière de la société.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles *Société civile à forme commerciale*

Member of **RSM Toelen Cats Dupont Koevoets** - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version en cours de révision) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et Associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 15 mai 2020

RSM INTERAUDIT SC
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Digitally signed by Catherine Saey (Signature)
Date: 2020.05.15 16:21:49 +02'00'

Digitally signed by Céline Arnaud (Signature)
Date: 2020.05.15 16:19:39 +02'00'

CATHERINE SAEY
ASSOCIÉE

CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

1. EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle progression de l'activité du CHU Ambroise Paré, hôpital général public de la Ville de Mons.

La croissance du chiffre d'affaires (+ 6,16 %) du CHU Ambroise Paré est liée à la bonne tenue de l'activité, qui a connu ne nouvelle progression dans la foulée de la mise en exploitation, courant 2018, d'une nouvelle Aile, dite Aile F.

L'activité du CHP Chêne aux haies, hôpital psychiatrique également géré par la structure intercommunale, est, quant à elle, également en progression par rapport aux exercices antérieurs, enregistrant un accroissement de 1,64 % en termes de chiffre d'affaires.

2. LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

L'exercice 2019 se clôture par un bénéfice consolidé de 923.859,14 €, dont un bénéfice de 35.542,21 € pour l'hôpital général et un bénéfice de 888.316,93 € pour l'hôpital psychiatrique.

Le total du bilan s'élève à **310.423.844,76 €**.

Ces éléments appellent les commentaires suivants :

BILAN

Le total des actifs immobilisés s'élève à 216.098.911,91 € soit une diminution de 3,05 % par rapport à l'exercice 2018, imputable essentiellement au fait que les importants travaux de l'Aile F ont été amortis pour la première fois en 2019, au taux de 10 % l'an.

Le volume des actifs circulants augmente, passant de 88.683.215,18 € à 94.324.932,85 €. Cette augmentation s'explique par un renforcement de la trésorerie et une augmentation des créances à un an au plus.

Les capitaux propres sont en diminution, passant de 71.369.768,02 € à 70.221.418,84 €, suite, principalement, à la prise en résultat annuel des subsides d'investissements.

Le volume des dettes recule légèrement, à hauteur de 198.840.506,62 € contre 200.055.891,22 € en 2018.

COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats consolidé fait apparaître, par rapport à l'exercice 2018, une progression du chiffre d'affaires (+5,36 %), et ce dans toutes ses composantes principales :

- BMF (y compris rattrapage) : + 1,61 %
- Forfaits convention INAMI : +3,91 %
- Produits pharmaceutiques : + 17,21 %
- Honoraires (montant global prospectif inclus) : + 3,84 %

Les charges d'exploitation progressent aussi, de 4,95 %, la masse salariale augmentant de 4,30 %.

Le résultat d'exploitation consolidé est de 5.075.655,76 €, le résultat courant de 2.622.010,25 €, et le résultat de l'exercice de 923.859,14 €.

3. ÉVÈNEMENTS MAJEURS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE.

Aucun évènement notable n'est survenu après la clôture qui soit de nature à modifier l'appréhension que l'on peut avoir de la situation économique de l'institution.

– CHAPITRE 4

LES ANNEXES

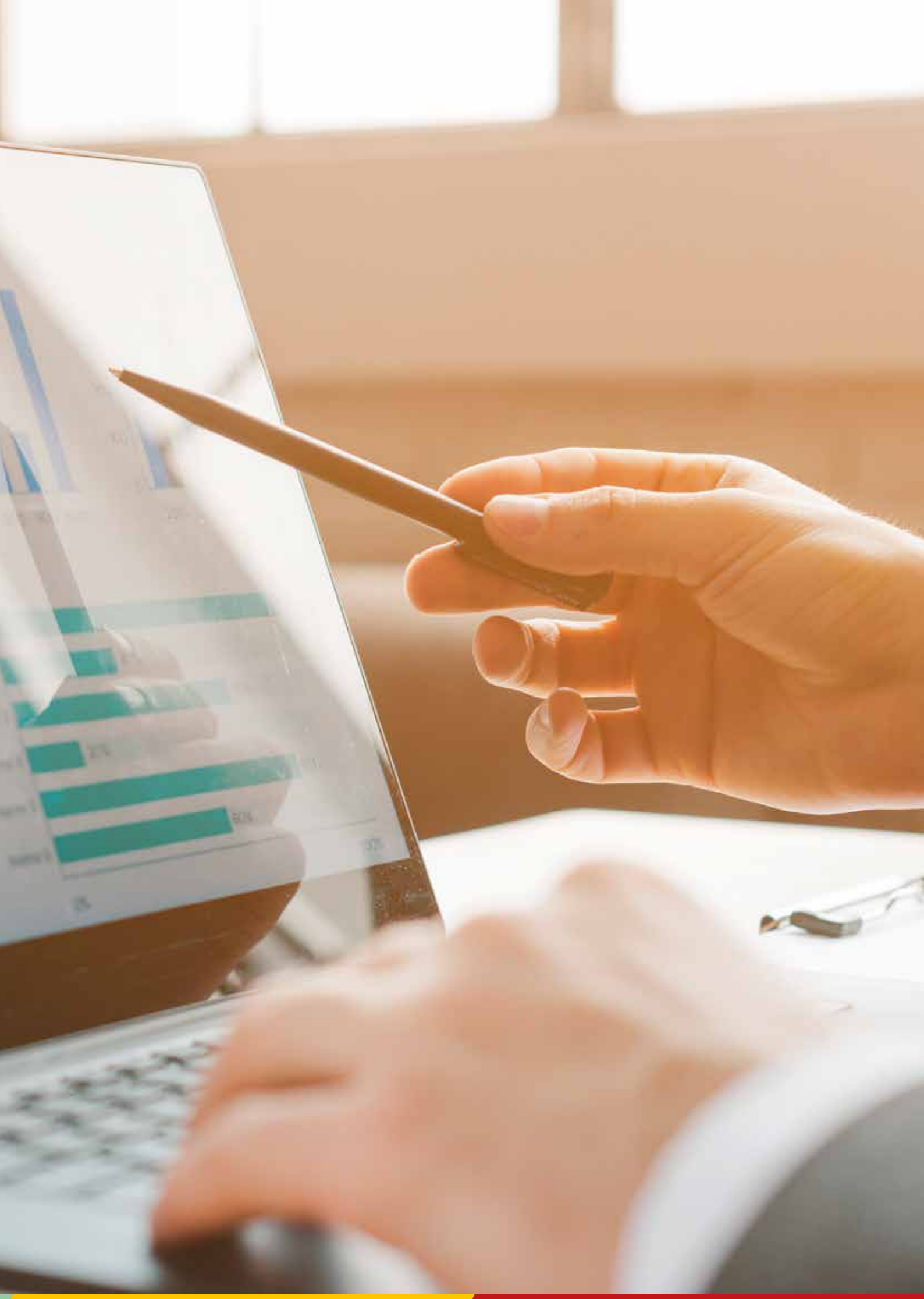

RAPPORT ANNUEL DE REMUNERATION CHUPMB

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (BCE)	0440.868.364
TYPE D'INSTITUTION	Intercommunale
NOM DE L'INSTITUTION	Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage
PÉRIODE DE REPORTING	2019

	NOMBRE DE RÉUNIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
BUREAU EXÉCUTIF	Néant
COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	2
COMITÉ D'AUDIT	2
COMITÉ DE SECTEUR	Néant
NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE SECTEUR	Néant
COMITÉ RESTREINT DE GESTION	15

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION[5]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Président	Barvais Marc	28.444,10 €	11 x 2.438,08 € 1 x 1.625,22 € (Jan.)	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Vice-président	Dufrane Florent	17.679,17 €	11 x 1.537,32 € 1 x 768,65 € (Oct.)	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Ouali Mélanie	2.892,68 €	4 jetons de présence CA 10 jetons de présence CR	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Smeets Yves	3.925,78 €	8 jetons de présence CA 11 jetons de présence CR	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion du 01/01 au 26/06	Dupont Jean-Marc	2.686,06 €	5 jetons de présence CA 8 jetons de présence CR	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion du 01/01 au 26/06	Mélis Cédric	2.686,06 €	5 jetons de présence CA 8 jetons de présence CR	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 17/01 au 31/12 et Membre du Comité Restreint de Gestion du 26/06 au 31/12	Osiyer Brahim	3.099,30 €	9 jetons de présence CA 6 jetons de présence CR	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion du 26/06 au 31/12	Kayembe Samy	2.272,82 €	5 jetons de présence CA 6 jetons de présence CR	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 01/01 au 31/12 et Membre du Comité d'audit du 26/06 au 31/12	Corda Gionanna	1.652,96 €	7 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit	Voir commentaires	Néant	Voir annexe

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUITE

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur et Membre du Comité d'audit	Fourmanoit Fabrice	2.066,20 €	8 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité d'audit du 01/01 au 26/06	Galant Jacqueline	0	-	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit du 01/01 au 26/06	Scinta Giuseppe	1.239,72 €	5 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit	Torrekens Alain	2.272,82 €	9 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit du 26/06 au 31/12	Decoster Christa	1.033,10 €	4 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit du 26/06 au 31/12	Ninfa Giuseppina	1.239,72 €	5 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur	André Yves	1.652,96 €	8 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 26/06 au 31/12	Baurain Pascal	413,24 €	2 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 01/01 au 26/06	Bonjean Lionel	826,48 €	4 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 19/12 au 31/12	Bouton Robin	206,62	1 jeton de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 26/06 au 31/12	Bovy Jeoffrey	1.033,10 €	5 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe

Administrateur	Casimir Georges	1.033,10 €	5 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 26/06 au 31/12	Crepin Vincent	1.033,10 €	5 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 01/01 au 26/06	Dieu Marie-Claire	826,48 €	4 jetons de présence CA	Voir commentaires	Administrateur non-rémunéré au CRF Impulso	Voir annexe
Administrateur	Ducobu Jean	1.859,58 €	9 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur	Harmegnies Bernard	826,48 €	4 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 01/01 au 19/12	Lebrun Eric	1.446,34 €	7 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 26/06 au 31/12	Meunier Marie	619,86 €	3 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
Administrateur du 01/01 au 26/06	Pistone Lionel	1.033,10 €	5 jetons de présence CA	Voir commentaires	Néant	Voir annexe
TOTAL GÉNÉRAL		**86.000,93 €**				

COMMENTAIRES

Le montant du jeton de présence du Conseil d'administration, du Comité restreint de gestion et du Comité d'audit a été fixé à 121,05 € (indice pivot de base 138,01), soit 206,62 € durant l'année 2019, en fonction de l'indice en vigueur.

En ce qui concerne le Président et le Vice-président, le fait que la rémunération ne prenne pas la forme d'un jeton de présence mais d'une rémunération mensuelle se justifie par la multitude de tâches réalisées par ces mandataires, en plus de leur participation aux réunions des organes de gestion :

- participation à des réunions de travail diverses (notamment avec des dirigeants d'autres hôpitaux, d'universités, réunions internes, réunions de crise...) ;
- participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques… ;
- représentation de l'hôpital dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- rencontres avec le personnel : drinks, remerciements lors des départs en pensions…;
- participation au processus de recrutement pour certaines fonctions, comme les Médecins Chefs de Service ;
- validation de divers documents (par exemple des courriers envoyés à certains partenaires stratégiques de l'hôpital) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et divers acteurs de la société civile (associations, universités, entrepreneurs…) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'hôpital) ;
- multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique au sujet de la stratégie de l'hôpital ;
- etc.

Au vu de la visibilité et du niveau de responsabilité respectifs du Président et du Vice-président, ces tâches sont assumées en quantité différente. Le Président en assume le volume le plus important.

Conformément à l'Art. L5311-1 §10. du CDLD, la rémunération du Président et du Vice-président est calculée pour leur participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer. Lorsqu'un défaut de participation est constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence. Ainsi, en janvier, le Président n'a pu assister à l'une des trois réunions auxquelles il était tenu de participer. Sa rémunération du mois de janvier a ainsi été pondérée à 66%. Quant à lui, le Vice-président n'a pu assister à l'une des deux réunions auxquelles il était tenu de participer en octobre. Sa rémunération du mois d'octobre a ainsi été pondérée à 50%.

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur général	Olivier Stéphane	152.512,13 €	Rem. brute : 152.512,13 € Chèques repas : 1.326€ FIE : 2.340€ Avantage GSM : 180€	Mandats dérivés non rémunérés : - ACAH : Administrateur - Chambord : Administrateur suppléant Mandats dérivés rémunérés : Néant.
Directeur département Infirmier et paramédical CHU Ambroise Paré	Héraut Jacques	124.361,92 €	Rem. brute : 124.361,92 € Chèques repas : 1.188€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur département Infirmier et paramédical CHP Chêne aux Haies	Jaffre Sébastien	101.070,64 €	Rem. brute : 101.070,64 € Chèques repas : 1.362€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Mandats dérivés non rémunérés : - Initiative d'habitation Protégée l'Appart : Administrateur Mandats dérivés rémunérés : Néant.
Directeur financier	Casterman David	122.711,58 €	Rem. brute : 122.711,58 € Chèques repas : 1.506€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 84€	Mandats dérivés non rémunérés : - OIP Chêne aux Haies : Délégué Mandats dérivés rémunérés : Néant.
Directeur des pharmacies	Polart Valérie	91.966,89 €	Rem. brute : 91.966,89 € Chèques repas : 1.302€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur des Ressources Humaines	Ruaux Philippe	113.388,02 €	Rem. brute : 113.388,02 € Chèques repas : 1.296€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 180€	Néant

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION - SUITE

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur informatique et investissements médicaux	Turco Marco	66.242,27 €	Rem. brute : 66.242,27 € Chèques repas : 1.242€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 180€	Mandats dérivés non rémunérés : - Association Télématique de Mons-Borinage : Administrateur Mandats dérivés rémunérés : Néant
Directeur logistique et infrastructures	Stouder Jean-Luc	125.202,10 €	Rem. brute : 125.202,10 € Chèques repas : 1.086€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 180€	Néant
Directeur Qualité	Slingeneijer Michel	125.202,10 €	Rem. brute : 125.202,10 € Chèques repas : 1.020€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur administratif	Brichard Sophie	116.680,96 €	Rem. brute : 116.680,96 € Chèques repas : 1.500€ FIE : 2.100 € Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur Médical CHU Ambroise Paré	Bissen Luc	201.708,84 €	Rem. brute : 201.708,84 € Chèques repas : 1.326€ FIE : 2.100 € Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur Médical CHP Chêne aux Haies (statut indépendant)	Tecco Juan	95.566,60 €	Néant	Néant
Coordinateur général du PHU Cœur du Hainaut	Bouchez Chantal	164.399,54 €	Rem. brute : 164.399,54 € Chèques repas : 936€ FIE13 : 2.340€ Avantage GSM : 180€	Mandats dérivés non rémunérés : - Santhea : Administrateur - Chambord : Président Mandats dérivés rémunérés : Néant.

COMMENTAIRES

Outre la notion de rémunération au sens de la circulaire du 11 décembre 2014, nous mentionnons également dans la colonne « Détail de la rémunération annuelle brute et des avantages » les remboursements de frais, de même que les avantages de toute nature, même si ceux-ci ne sont pas considérés comme de la rémunération vu l'application des règles fiscales.

POURCENTAGES DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNÉE 2019 - LISTE DES PRÉSENCES														
11 RÉUNIONS														
	17-janv	21-févr	04-avr	25-avr	16-mai	26-juin clôture	26-juin installation	26-sept	24-oct	14-nov	19-déc	TOTAL	% présences	Commentaire(s)
Barvais Marc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	100%	
Dufrane Florent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	100%	
Ouali Mélanie	1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	5	45%	
Smeets Yves	1	0	1	1	1	1	0	1	0	1	1	8	73%	
Dupont Jean-Marc	1	1	1	1	1	0	-	-	-	-	-	5	83%	Fin 26/06/2019
Mélis Cédric	0	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	5	83%	Fin 26/06/2019
Osiyer Brahim	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	10	91%	
Kayembe Samy	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	5	100%	Début 26/06/2019
Corda Gionanna	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	8	73%	
Fourmanoit Fabrice	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	8	73%	
Galant Jacqueline	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	0	0%	Fin 26/06/2019
Scinta Giuseppe	1	0	1	1	1	1	-	-	-	-	-	5	83%	Fin 26/06/2019
Torrekens Alain	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	9	82%	
Decoster Christa	-	-	-	-	-	-	1	1	1	0	1	4	80%	Début 26/06/2019

Ninfa Giuseppina	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	5	100%	Début 26/06/2019
André Yves	1	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	9	82%	
Baurain Pascal	-	-	-	-	-	-	0	0	1	1	0	2	40%	Début 26/06/2019
Bonjean Lionel	1	0	1	1	0	1	-	-	-	-	-	4	67%	Fin 26/06/2019
Bouton Robin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	100%	Débu 19/12/2019
Bovy Jeoffrey	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	5	100%	Début 26/06/2019
Casimir Georges	0	0	1	0	0	1	1	0	1	1	1	6	55%	
Crepin Vincent	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	5	100%	Début 26/06/2019
Dieu Marie-Claire	1	0	1	1	0	1	-	-	-	-	-	4	67%	Fin 26/06/2019
Ducobu Jean	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	10	91%	
Harmegnies Bernard	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	5	45%	
Lebrun Eric	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	-	8	80%	Fin 19/12/2019
Meunier Marie	-	-	-	-	-	-	1	0	1	0	1	3	60%	Début 26/06/2019
Pistone Lionel	0	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	5	83%	Fin 26/06/2019
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN													**76%**	

Remarques :

- un administrateur qui ne participe pas à l'entièreté de la réunion est considéré comme absent ;
- le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises le même jour (le 26 juin 2019). Conformément à l'Art. L5311-1 §2. du CDLD, un seul jeton de présence a été accordé aux administrateurs ayant participé aux deux réunions.

NB : (1) = Présent ; (0) = Absent ; (-) = N'est pas membre de l'organe de gestion

RÉMUNÉRATION - ANNÉE 2019 - LISTE DES PRÉSENCES

15 RÉUNIONS

DATE	11 JANV	30 JANV	15 FÉVR	15 MARS	05 AVR	03 MAI	17 MAI	11 JUIN	21 JUIN	18 JUIL	30-AOÛT	20 SEPT	11 OCT	08 NOV	06 DÉC	TOTAL	% PRÉSENCES	COMMENTAIRE(S)
M. Barvais	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14	93%	
F. Dufrane	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	14	93%	
M. Ouali	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	10	67%	
Y. Smeets	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	11	73%	
J.-M. Dupont	1	1	1	1	1	0	1	1	1	-	-	-	-	-	-	8	89%	Fin 26/06/2019
C. Mélis	1	1	1	0	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	8	89%	Fin 26/06/2019
B. Osiyer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	6	100%	Début 26/06/2019
S. Kayembe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	6	100%	Début 26/06/2019
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN																	88%	

RÉMUNÉRATION - ANNÉE 2019 - LISTE DES PRÉSENCES					
2 RÉUNIONS					
DATE	03-MAI	06-DÉC	TOTAL	% PRÉSENCES	COMMENTAIRE(S)
Barvais Marc	1	1	2	100%	
Dufrane Florent	1	1	2	100%	
Ouali Mélanie	1	1	2	100%	
Dupont Jean-Marc	0	-	0	0%	Fin 26/06/2019
Fourmanoit Fabrice	0	-	0	0%	Fin 26/06/2019
Osiyer Brahim	-	1	1	100%	Début 26/06/2019
Kayembe Samy	-	1	1	100%	Début 26/06/2019
Decoster Christa	-	1	1	100%	Début 26/06/2019
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN				71%	

Remarques :

- les mandats au sein de ce comité sont exercés à titre gratuit.

COMITÉ D'AUDIT - ANNÉE 2019 - LISTE DES PRÉSENCES					
2 RÉUNIONS					
DATE	09-MAI	07-NOV	TOTAL	% PRÉSENCES	COMMENTAIRE(S)
Fourmanoit Fabrice	1	1	2	100%	
Torrekens Alain	1	1	2	100%	
Galant Jacqueline	0	-	0	0%	Fin 26/06/2019
Scinta Giuseppe	1	-	1	100%	Fin 26/06/2019
Osyier Brahim	0	-	0	0%	Fin 26/06/2019
Corda Giovanna	-	1	1	100%	Début 26/06/2019
Ninfa Giuseppina	-	1	1	100%	Début 26/06/2019
Decoster Christa	-	1	1	100%	Début 26/06/2019
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN				75%	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - ANNÉE 2019 - LISTE DES PRÉSENCES							
3 RÉUNIONS							
	AGE du 26/06/2019		AGO du 26/06/2019		AGO du 19/12/2019		Taux de présence
ASSOCIES COMMUNAUX							
Mons	1	KAYEMBE Samy	1	KAYEMBE Samy	1	KAYEMBE Samy	100%
	1	OSIYER Brahim	1	OSIYER Brahim	1	OSIYER Brahim	100%
	1	DUFRANE Florent	1	DUFRANE Florent	1	DUFRANE Florent	100%
	1	BARVAIS Marc	1	BARVAIS Marc	1	BARVAIS Marc	100%
	1	ANDRE Yves	1	ANDRE Yves	1	ANDRE Yves	100%
Frameries	0	DUPONT Jean-Marc	0	DUPONT Jean-Marc	0	DUPONT Jean-Marc	0%
	0	DUFRANE Julie	0	DUFRANE Julie	0	DUFRANE Julie	0%
	0	BATTELLO Giancardo	0	BATTELLO Giancardo	1	BATTELLO Giancardo	33%
	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0%
	0	HOGNE Maurane	0	HOGNE Maurane	0	HOGNE Maurane	0%
Boussu	0	DETOMBE Maud	0	DETOMBE Maud	0	DETOMBE Maud	0%
	1	CORDA Giovanna	1	CORDA Giovanna	1	CORDA Giovanna	100%
	0	HONOREZ Céline	0	HONOREZ Céline	0	HONOREZ Céline	0%
	0	BARBAROTTA Sabrina	0	BARBAROTTA Sabrina	0	BARBAROTTA Sabrina	0%
	0	CONSIGLIO Joseph	0	CONSIGLIO Joseph	1	CONSIGLIO Joseph	33%
Colfontaine	0	GOLINVEAU D	0	GOLINVEAU D	1	GOLINVEAU D	33%
	0	HERMAND O	0	HERMAND O	0	HERMAND O	0%
	0	LIVOLSI G	0	LIVOLSI G	0	LIVOLSI G	0%
	1	SCINTA G	0	SCINTA G	0	SCINTA G	33%
	0	SOUMMAR A	0	SOUMMAR A	0	SOUMMAR A	0%
Saint-Ghislain	0	FOURMANOIT Fabrice	0	FOURMANOIT Fabrice	1	FOURMANOIT Fabrice	33%
	0	MONIER Florence	0	MONIER Florence	0	MONIER Florence	0%
	0	DUMONT Luc	0	DUMONT Luc	0	DUMONT Luc	0%
	0	RANOCHA Corinne	0	RANOCHA Corinne	0	RANOCHA Corinne	0%
	0	GOSSELIN Franz	0	GOSSELIN Franz	0	GOSSELIN Franz	0%
Jurbise	0	DECOSTER Christa	0	DECOSTER Christa	1	DECOSTER Christa	33%
	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0%
	0	CAULIER Guy	0	CAULIER Guy	0	CAULIER Guy	0%
	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0%
	0	CARION Mélanie	0	CARION Mélanie	0	CARION Mélanie	0%

Quaregnon	1	TORREKENS Alain	1	TORREKENS Alain	1	TORREKENS Alain	100%
	0	LEPINE Jean-Pierre	0	LEPINE Jean-Pierre	0	LEPINE Jean-Pierre	0%
	0	KABAKCI Nida	0	KABAKCI Nida	0	KABAKCI Nida	0%
	0	PANUNZIO Laura	0	PANUNZIO Laura	1	PANUNZIO Laura	33%
	0	BAIL Claude	0	BAIL Claude	0	BAIL Claude	0%
Quévy	0	WAMBERSY V	0	WAMBERSY V	0	WAMBERSY V	0%
	0	BOUGARD L	0	BOUGARD L	0	BOUGARD L	0%
	1	PECRIAUX V	1	PECRIAUX V	0	PECRIAUX V	67%
	0	CAMBRUZZI T	0	CAMBRUZZI T	0	CAMBRUZZI T	0%
	0	TONGLET S	0	TONGLET S	0	TONGLET S	0%
ASSOCIES NON COMMUNAUX							
Prov. Hainaut	0	LEPINE Jean-Pierre	0	LEPINE Jean-Pierre	-	-	0%
	-	-	-	-	1	SENECAUT Manuella	100%
	0	HUART Martine	0	HUART Martine	0	HUART Martine	0%
	0	LENFANT Etienne	0	LENFANT Etienne	0	LENFANT Etienne	0%
	1	PREVOT Laurette	1	PREVOT Laurette	0	PREVOT Laurette	67%
	1	MEURANT Angélique	1	MEURANT Angélique	0	MEURANT Angélique	67%
CPAS Mons	0	BARONE Umberto	0	BARONE Umberto	1	BARONE Umberto	33%
	1	DIEU Marie-Claire	1	DIEU Marie-Claire	1	DIEU Marie-Claire	100%
	0	GHILAIN Eric	0	GHILAIN Eric	1	GHILAIN Eric	33%
	1	LOUIS Thierry	1	LOUIS Thierry	0	LOUIS Thierry	67%
	1	MEUNIER Marie	1	MEUNIER Marie	1	MEUNIER Marie	100%
CHU TIVOLI	0	D'HOERAENE Gaétane	0	D'HOERAENE Gaétane	0	D'HOERAENE Gaétane	0%
	0	DURIAU Albert	0	DURIAU Albert	0	DURIAU Albert	0%
	0	LAASMAN Jean-Marc	0	LAASMAN Jean-Marc	0	LAASMAN Jean-Marc	0%
	1	SMEETS Yves	1	SMEETS Yves	1	SMEETS Yves	100%
	0	VAN DE SYPE Dominique	0	VAN DE SYPE Dominique	0	VAN DE SYPE Dominique	0%
Asbl Aide & Sout.	0	CHOQUET Sébastien	0	CHOQUET Sébastien	0	CHOQUET Sébastien	0%
asbl Méd. HSG	1	LEBRUN Eric	1	LEBRUN Eric	-	-	100%
	-	-	-	-	1	BOUTON Robin	100%
Belfius SA	1	VERDICQ Delphine	1	VERDICQ Delphine	0	VERDICQ Delphine	67%
U Mons	1	HARMEGNIES Bernard	1	HARMEGNIES Bernard	1	HARMEGNIES Bernard	100%
ETHIAS	0	PETRY Macel	0	PETRY Macel	1	PETRY Macel	33%
ULB	1	CASIMIR Georges	1	CASIMIR Georges	1	CASIMIR Georges	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN							**34%**

NB : (1) = Présent ; (0) = Absent ; (-) = N'est pas membre de l'organe de gestion

COMMENTAIRES

Les associés publics donnent traditionnellement mandat à un seul représentant pour porter à l'Assemblée Générale la délibération de leur Conseil. Ceci explique les fortes disparités de taux de présence entre les membres.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Comme le prévoit l'article 1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'INTERCOMMUNALE CHUPMB

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, le Vice-Président, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques chiffres représentatifs de l'activité du CHUPMB, pour l'exercice 2019 :

- chiffre d'affaires annuel : 216.357.283,61 € en 2019
- nombre d'admissions à l'hôpital général : 19.258
- nombre de consultations à l'hôpital général : 338.096
- nombre de consultations psychiatriques à l'hôpital psychiatrique : 6.947
- nombre d'agents salariés (au 1er janvier 2020) : 2.002

2. LA PERTINENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES AVANTAGES

A. LE PRÉSIDENT

Pour la rémunération brute annuelle du Président de l'Intercommunale CHUPMB, le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Article 5311-1 est appliqué.

Ce montant est de **17.140,41 €** (indice pivot de base 138,01).

Celui-ci nous apparaît tout à fait pertinent, eu égard aux nombreuses tâches réalisées par celui-ci. Outre sa participation aux réunions des Comités formels de l'Intercommunale, le Président réalise une multitude d'autres tâches :

- participation à des réunions de travail diverses (notamment avec des dirigeants d'autres hôpitaux, d'universités, réunions internes, réunions de crise...) ;
- participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques… ;
- représentation de l'hôpital dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- rencontres avec le personnel : drinks, remerciements lors de départs en pensions…;
- participation au processus de recrutement pour certaines fonctions, comme les Médecins Chefs de Service ;
- validation de divers documents (par exemple des courriers envoyés à certains partenaires stratégiques de l'hôpital) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et divers acteurs de la société civile (associations, universités, entrepreneurs…) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'hôpital) ;
- multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique au sujet de la stratégie de l'hôpital ;
- etc.

B. LE VICE-PRÉSIDENT

Le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Article 5311-1 pour la rémunération brute annuelle du Vice-président est de **12.855,31 €** (indice pivot de base 138,01).

Au CHUPMB, le montant de la rémunération annuelle brute a été fixé à 10.807,82 € (indice pivot de base 138,01).

Celui-ci nous apparaît tout à fait pertinent. Comme énoncé au point précédent pour le Président, outre sa participation aux Comités formels de l'Intercommunale, le Vice-président de l'intercommunale réalise, lui aussi, une multitude d'autres tâches.

C. LES ADMINISTRATEURS

Le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Article 5311-1 pour le jeton de présence est de 125 € (indice pivot de base 138,01).

Pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration, du Comité restreint de gestion et du Comité d'audit, les administrateurs perçoivent un jeton de présence de **121,05 €** (indice pivot de base 138,01).

Eu égard aux responsabilités endossées par les administrateurs, le montant du jeton de présence nous apparaît pleinement pertinent.

Nous noterons que le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2019 et a délibéré sur 134 dossiers. Le Comité restreint de gestion s'est, quant à lui, réuni à 15 reprises et a délibéré sur 238 dossiers. Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2019.

D. LES TITULAIRES DE FONCTIONS DE DIRECTION

Le montant annuel maximal de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale au sein des intercommunales s'élève à 268.762,95 € (montant indexé décembre 2019).

Tout le personnel de direction rémunéré, tant sous statut de salarié que sous statut d'indépendant, bénéficie d'une rémunération située bien en-deçà du plafond précité.

Outre leur rémunération brute annuelle, ceux-ci perçoivent les avantages suivants :

- ils bénéficient d'un montant mensuel pour frais forfaitaires incombant à l'employeur (avec accord du SFP Finances). Ce montant s'élève à 195€ par mois pour le Directeur Général et à 175€ par mois pour les autres directeurs ;
- ils bénéficient également de titres-repas dont la valeur faciale est de 6 € et la retenue travailleur est de 1,24€, aux mêmes conditions que les autres membres du personnel de l'intercommunale ;
- ils disposent également d'un abonnement GSM plafonné ;
- ils disposent, pour certains, d'une convention de mise à disposition d'un PC portable / Tablette / Smartphone de société dont l'avantage est évalué à 6 € / 3 € / 3 € par mois, directement prélevé au niveau du salaire et figurant sur la fiche de paie de l'intéressé ;
- les membres de la direction ne bénéficient pas de véhicules de fonction ni d'assurance-groupe.

De manière informelle, nous avons pu constater que ces rémunérations correspondent globalement à celles qui sont pratiquées dans d'autres institutions de tailles comparables du secteur hospitalier.

3. LES RECOMMANDATIONS

Le Comité de rémunération recommande de maintenir les rémunérations en vigueur pour la Présidence, la Vice-Présidence ainsi que le montant actuel du jeton de présence pour les administrateurs.

En ce qui concerne les titulaires de fonctions de direction, le Comité de rémunération recommande également de maintenir les barèmes en vigueur.

LA LISTE DES ADJUDICATAIRES

Objet du marché	Type de marché	Nom de l'adjudicataire	Mode de passation	Date d'approbation d'attribution	Montant du marché TVAC
Concession domaniale d'infrastructure d'orthopédie et de bandagisterie	Concession	CRETEUR ORTHOPEDIE SPRL	procédure négociée directe avec publication préalable	17/01/2019	Redevance mensuelle 7.500,00 € pendant 5 ans
Concession de services ambulanciers d'Aide Médicale Urgente dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pilote 'Prehospital Intervention Team' (P.I.T.) au départ du CHU Ambroise Paré	Concession	Croix-Rouge de Belgique - Belgische Rode Kruis	procédure négociée directe avec publication préalable	17/01/2019	€ 0,00
Concession de services incluant la fourniture, le réapprovisionnement et la maintenance de distributeurs de boissons fraîches, chaudes et de snacks * Lot 1 (Site du CHU Ambroise Paré et sites extérieurs)	Concession	COFE-O SERVICES SA	procédure ouverte	16/05/2019	35% (Taux de commission)
Concession de services incluant la fourniture, le réapprovisionnement et la maintenance de distributeurs de boissons fraîches, chaudes et de snacks * Lot 2 (Site du CHP Chêne aux haies)	Concession	COFE-O SERVICES SA	procédure ouverte	16/05/2019	35% (Taux de commission)
Dialyse extra hospitalière - traitement d'eau et mise en place de la boucle de distribution	Fournitures	BAXTER BELGIUM	Procédure négociée directe avec publication préalable	30/08/19	€ 231.096,19
Pancarte Réa	Fournitures	ACERTYS HEALTHCARE NV	procédure négociée sans publication préalable	21/01/2019	€ 127.053,47
Acquisition de produits d'entretien pour le CHUPMB * Lot 1 - Produits d'entretien - Site Ambroise Paré	Fournitures	GLOBAL NET	procédure ouverte	30/01/2019	€ 123.038,78
Acquisition de produits d'entretien pour le CHUPMB * Lot 2 : Produits d'entretien - Site du chêne aux haies	Fournitures	GLOBAL NET	procédure ouverte	30/01/2019	€ 92.020,57
Fauteuils brancards	Fournitures	ACIME FRAME	procédure négociée directe avec publication préalable	15/02/2019	€ 112.523,85
Fourniture, installation, formation et mise en fonctionnement d'une colonne écho-endoscope linéaire thérapeutique et radiaire diagnostique	Fournitures	OLYMPUS BELGIUM	procédure négociée sans publication préalable	11/03/2019	€ 107.614,38

Objet du marché	Type de marché	Nom de l'adjudicataire	Mode de passation	Date d'approbation d'attribution	Montant du marché TVAC
Fourniture, installation, formation et mise en fonctionnement d'un upgrade de fusion d'image sur un échographe existant	Fournitures	BK MEDICAL BENELUX NV	procédure négociée sans publication préalable	18/03/2019	€ 78.806,09
Remplacement des filtres absolus des quartiers opératoires, de l'Unité de Soins Intensifs (USI), et de l'unité de Procréation Médicalement Assistée (PMA)	Fournitures	COFELY SERVICES	procédure négociée sans publication préalable	07/06/2019	€ 83.589,51
Fourniture et installation du mobilier du Laboratoire de Nimy	Fournitures	Ets DELVAUX	procédure négociée sans publication préalable	12/06/2019	€ 46.808,08
Achat d'automates d'hématologie avec la fourniture des réactifs et contrat de maintenance pour les laboratoires des sites de NIMY, du CHU Ambroise Paré et du CHU Tivoli	Fournitures	SYSMEX BELGIUM	procédure ouverte	26/06/2019	€ 1.661.006,93
Achat d'un automate réalisant des tests d'allergie et fourniture des réactifs avec contrat de maintenance pour le laboratoire du site de Nimy pour le PHU	Fournitures	THERMO FISHER DIAGNOSTICS NV	procédure ouverte	26/06/2019	€ 1.443.553,45
Masques respiratoires CPAP *Reconduction 1 (Masque nasal et narinaire)	Fournitures	VIVISOL B SPRL	procédure ouverte	10/09/2019	€ 52.046,34
Masques respiratoires CPAP *Reconduction 1 (Masque facial)	Fournitures	VIVISOL B SPRL	procédure ouverte	10/09/2019	€ 62.995,63
Achat d'automates réalisant l'analyse des sédiments urinaires et la lecture des tigettes urinaires avec la fourniture des réactifs et contrat de maintenance pour les laboratoires des sites du CHUPMB et du CHU Tivoli	Fournitures	MENARINI BENELUX NV	procédure ouverte	26/09/2019	€ 284.669,44
Fourniture d'automates d'hémostase et des réactifs avec contrat de maintenance pour les laboratoires des sites du CHUPMB et du CHU Tivoli	Fournitures	SIEMENS HEALTHCARE NV	procédure ouverte	26/09/2019	€ 1.250.343,20
Fourniture de disposables de lingerie pour le CHUPMB '* Lot 1 (Coiffes)	Fournitures	PAUL HARTMANN SA	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 31.901,26
'Fourniture de disposables de lingerie pour le CHUPMB '* Lot 2 (Masques à usage unique)	Fournitures	King Belgium sa	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 28.015,89
"Fourniture de disposables de lingerie pour le CHUPMB '* Lot 3 (Pantoufles à usage unique)	Fournitures	WM SUPPLIES	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 2.177,84
"'Fourniture de disposables de lingerie pour le CHUPMB '* Lot 4 (Pyjamas de bloc opératoire)	Fournitures	King Belgium sa	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 29.183,57
"'Fourniture de disposables de lingerie pour le CHUPMB '* Lot 5 (Blouse d'isolement et de protection)	Fournitures	King Belgium sa	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 112.798,27
"'Fourniture de disposables de lingerie pour le CHUPMB '* Lot 6 (Tablier de protection)	Fournitures	WM SUPPLIES	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 158,56

LA LISTE DES ADJUDICATAIRES - SUITE

Objet du marché	Type de marché	Nom de l'adjudicataire	Mode de passation	Date d'approbation d'attribution	Montant du marché TVAC
"'Fourniture de disposables de lingerie pour le CHUPMB '* Lot 7 (Couvre-chaussures PVC)	Fournitures	WM SUPPLIES	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 2.289,51
Fourniture des réactifs de dosage de la glycémie et mise à disposition de glucomètres dans le cadre de la biologie délocalisée des sites du CHU Ambroise Paré et du CHU Tivoli	Fournitures	ROCHE DIAGNOSTICS BELGIUM NV	procédure négociée directe avec publication préalable	11/10/2019	€ 416.829,31
Achat de licences Microsoft	Fournitures	ECONOCOM	procédure négociée sans publication préalable	22/10/2019	€ 155.155,99
Fourniture, installation, formation et mise en fonctionnement d'un OCT et d'une FLUOANGIOGRAPHIE pour les consultations d'ophtalmologie '* Lot 1 (OCT)	Fournitures	CARL ZEISS NV	procédure négociée sans publication préalable	20/12/2019	€ 87.466,67
Fourniture, installation, formation et mise en fonctionnement d'un OCT et d'une FLUOANGIOGRAPHIE pour les consultations d'ophtalmologie '* Lot 2 (FLUOANGIOGRAPHIE)	Fournitures	CARL ZEISS NV	procédure négociée sans publication préalable	20/12/2019	€ 43.331,85
Divers contrats d'assurance pour le CHUPMB	Services	ETHIAS SA	procédure ouverte	21/02/2019	€ 343.032,36
Abonnements GSM et de services de téléphonie mobile	Services	BASE	procédure négociée sans publication préalable	13/05/2019	€ 92.650,04
Désignation d'un organisme pour le contrôle des absences pour raisons médicales des travailleurs du CHUPMB	Services	CERTIMED	procédure négociée directe avec publication préalable	14/05/2019	€ 111.000,00
Contrat de maintenance de la gamma caméra Infinia II et des équipements annexes	Services	ASHBY GORMAN BAKER	procédure négociée sans publication préalable	07/06/2019	€ 67.760,00
La mise à disposition d'une plateforme de formation e-learning pour le CHUPMB et le CHU Tivoli	Services	Theia	procédure négociée directe avec publication préalable	26/06/2019	€ 175.353,20

Objet du marché	Type de marché	Nom de l'adjudicataire	Mode de passation	Date d'approbation d'attribution	Montant du marché TVAC
Transport de prélèvements, de réactifs et de consommables pour le laboratoire de Nimy '* Lot 1 (Transports de prélèvements pour le laboratoire de Nimy)	Services	Syan	procédure ouverte	26/06/2019	€ 507.794,77
Transport de prélèvements, de réactifs et de consommables pour le laboratoire de Nimy * Lot 2 (Transport de réactifs et de consommables pour le laboratoire de Nimy)	Services	Syan	procédure ouverte	26/06/2019	€ 11.979,00
Contrat d'entretien de la détection incendie du Chêne aux Haies et des autres centres extérieurs du CHU Ambroise Paré '* Lot 1 (Contrat d'entretien des centrales de détection incendie installées de marques CDI, ATHENA et 1xf8)	Services	VLV	procédure négociée directe avec publication préalable	26/06/2019	€ 79.235,49
Contrat d'entretien de la détection incendie du Chêne aux Haies et des autres centres extérieurs du CHU Ambroise Paré * Lot 2 (Contrat d'entretien des centrales de détection incendie installées de marque ALTAIR)	Services	DEF BELGIUM SA	procédure négociée directe avec publication préalable	26/06/2019	€ 54.090,91
Consultance en optimisation des coûts sociaux et fiscaux	Services	AYMING BELGIUM	procédure négociée sans publication préalable	26/09/2019	20% (% d'honoraires sur les bénéfices générés)
Contrat d'entretien omnium des contrôles d'accès des bâtiments du Chêne aux Haies et des sites extérieurs du CHU Ambroise Paré	Services	VLV	procédure négociée directe avec publication préalable	03/12/2019	€ 53.879,49
Aménagement chambre des médecins 4G	Travaux	GRAZIANI	Procédure négociée sans publication préalable	17-janv-19	€ 40.095,36
Aménagement de l'économat D-1 (lot 6 - parachèvement et finitiion)	Travaux	MAHDANI	Procédure négociée directe avec publication préalable	15-mars-19	€ 132.155,60
Aménagement de l'économat D-1 (lot 4 - HVAC)	Travaux	DANNEELS	Procédure négociée sans publication préalable	15-mars-19	€ 6.741,27
Isotopes (lot 1 - Stabilité)	Travaux	Guy et Dimitri FRANCOIS	Procédure négociée directe avec publication préalable	26-juin-19	€ 23.241,68
Isotopes (lot 2 - GO - Parachèvement - Techniques spéciales)	Travaux	DUCHENE	Procédure négociée directe avec publication préalable	26-juin-19	€ 767.166,35
Isotopes (lot 3 - fluides médicaux)	Travaux	HEYER BENELUX	Procédure négociée directe avec publication préalable	26-juin-19	€ 23.803,00
Travaux de réaménagement de l'hôpital de jour « oncologie » 5 D (lot 1 - démolition)	Travaux	DIMABAT	Procédure négociée directe avec publication préalable	04-avr-19	€ 179.670,48
Travaux de réaménagement de l'hôpital de jour « oncologie » 5 D (lot 2 - techniques spéciales)	Travaux	DRUART	Procédure négociée directe avec publication préalable	04-avr-19	€ 102.374,93

LA LISTE DES ADJUDICATAIRES - SUITE

Objet du marché	Type de marché	Nom de l'adjudicataire	Mode de passation	Date d'approbation d'attribution	Montant du marché TVAC
Réalisation d'un nouveau laboratoire centralisé (phase 2) (lot 1 - GO - parachèvement)	Travaux	LIXON	Procédure ouverte	24-oct-19	€ 629.001,64
Réalisation d'un nouveau laboratoire centralisé (phase 2) (lot 2 - Installations électriques)	Travaux	VMA NIZET	Procédure ouverte	19-déc-19	€ 212.065,51
Réalisation d'un nouveau laboratoire centralisé (phase 2) (lot 3 - Installations HVAC)	Travaux	THERSA	Procédure ouverte	19-déc-19	€ 727.340,49
Réalisation d'un nouveau laboratoire centralisé (phase 2) (lot 4 - ascenseur + télétube)	Travaux	CP BOURG	Procédure ouverte	24-oct-19	€ 56.827,65
Réalisation d'un nouveau laboratoire centralisé (phase 2) (lot 6 - démolition des installations existantes)	Travaux	ELOY TRAVAUX	Procédure ouverte	24-oct-19	€ 102.541,95
Dialyse HAP (lot 1 - GO - parachèvement)	Travaux	TRADECO BELGIUM	Procédure ouverte	19-déc-19	€ 876.168,26
Dialyse HAP (lot 2 - électricité)	Travaux	SPIE BELGIUM	Procédure ouverte	19-déc-19	€ 297.100,81
Dialyse HAP (lot 3 - HVAC/Sanitaire)	Travaux	THERSA	Procédure ouverte	19-déc-19	€ 543.915,88
Dialyse HAP (lot 4 - fluides médicaux)	Travaux	HEYER BENELUX	Procédure ouverte	19-déc-19	€ 68.975,65
Dialyse HAP (lot 6 - eau osmosée)	Travaux	BAXTER BELGIUM	Procédure ouverte	19-déc-19	€ 259.960,71
Remplacement châssis du Centre de consultations de Boussu	Travaux	COBALT	Procédure négociée sans publication préalable	19-mars-19	€ 37.752,00
Ascenseur Economat CHP	Travaux	AESY LIFTEN	Procédure négociée sans publication préalable	13-déc-19	€ 29.950,00
ascenseur Insert CHP	Travaux	AESY LIFTEN	Procédure négociée sans publication préalable	13-déc-19	€ 29.980,00
Dialyse extra hospitalière - attribution du marché restant à exécuter suite à l'inactivité de la société ABC construction	Travaux	SPIE, MAHIER, GRAZIANI, RENOVADECOR, LOUVERS, FROID-ELEC, VANHOUTTE	Procédure négociée sans publication préalable	03-déc-19	€ 55.589,02
Service OPALE	Travaux	LOISELET	Procédure négociée sans publication préalable	21-janv-19	€ 93.873,37
Rénovation de l'hôpital de jour chirurgical (2A)	Travaux	GRAZIANI	Procédure négociée sans publication préalable	22-janv-19	€ 61.898,03
Rénovation de la toiture du Centre de Consultations de Boussu	Travaux	CDC-CDMAT	Procédure négociéa sans publication préalable	26-mars-19	€ 127.447,39

Nous noterons également que le CHUPMB a adhéré à l'ACAH, centre de négociation pour les achats hospitaliers.

Dans ce cadre, il participe, en partenariat avec d'autres hôpitaux, à des procédures de marchés publics sous la coordination de cette centrale.

NOTES

NOTES

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

Facebook : CHU Ambroise Paré

Linked In : CHU Ambroise Paré, Mons

Twitter : @chuambroisepare

Instagram : chu_ambroise_pare

Youtube : CHUPMB

CHUPMB • Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage

Éditeur responsable : CHUPMB | Mai 2019 | Coordination : J.Havron & N.Rejeb